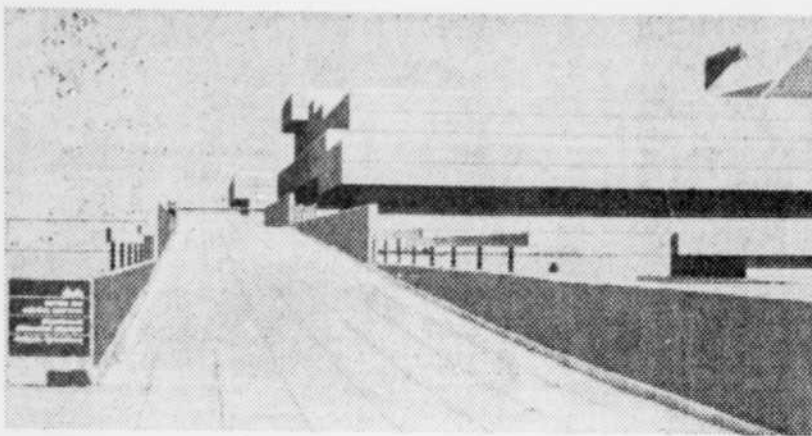


à lire



Le PEPS, centre de l'activité sportive à Laval

Le retrait de Laval du sport universitaire se confirme

page C-1

Nord-Sud: échec sur l'énergie

Malgré une session marathon de 18 heures, les 27 pays participant à la conférence Nord-Sud n'ont pu s'entendre sur la poursuite des consultations en matière d'énergie. Les deux co-présidents, MM. Allan MacEachen du Canada et Manuel Perez Guerra du Venezuela, ont tenté en vain de trouver un terrain d'entente, les pays du Tiers-Monde estimant que le domaine énergétique est de leur ressort exclusif.

page B-3



Allan MacEachen, co-président de la conférence Nord-Sud

Filion veut un procès en français

Affirmant qu'un Ontarien anglophone accusé au Québec aurait un procès dans sa langue, M. Gérard Filion demande la réciprocité et réclame un procès en français à Toronto. M. Filion doit comparaître dans une cause de conspiration concernant des travaux de dragage.

page A-9



Gérard Filion

l'automobile

L'automobiliste trouverait avantage à utiliser conjointement son véhicule avec un autre propriétaire de voiture. Il économiserait ainsi de l'essence, abaisserait le coût des assurances et s'éviterait le besoin d'acheter une seconde voiture. C'est ce que nous explique, cette semaine, notre chroniqueur de l'auto Jacques Dallaire. Ce dernier a également fait une petite étude portant sur les tarifs horaires dans les garages.

pages E-6, E-7

Astérix à l'Assemblée nationale

(D'après PC) — Le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, s'est fait surprendre hier, à l'Assemblée nationale, en train de lire les aventures d'Astérix le Gaulois, un livre pour enfants et grandes personnes.

Un débat était engagé entre le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif et le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, lorsque le représentant unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, s'est subitement levé.

"Le ministre est en train de lire un document fort important. Est-ce qu'on pourrait lui demander de le déposer à l'Assemblée nationale?" a lancé M. Fontaine à l'endroit de ministre de Belleval.

Au milieu des rires de l'Opposition, M. de Belleval a expliqué qu'il ne pouvait pas le déposer car il s'agissait "d'un document privé".

"Je ne voudrais pas en priver mon collègue, le ministre de l'Énergie, (M. Guy Joron), à qui il appartient", a-t-il dit.

Quant à M. Joron, il a reconnu que le livre lui appartenait.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-13
A Québec aujourd'hui	F-2
Arts et spectacles	F-2, F-3
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-6
Carrières et professions	E-4
Décès	F-8
Economie-finances	E-1 à E-5
Feuilleton	D-5
Horoscope	D-12
Information régionale	B-2
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	D-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-6
Sport	C-1 à C-8
Télévision	F-4

météo

Nuageux avec quelques éclaircies aujourd'hui; quelques averse, surtout en fin d'après-midi. Dégagement demain avec un maximum de 18. Minimum cette nuit: 8.

Détails à la page D-2

Hauts fonctionnaires québécois catalogués

par Raymond GIROUX

Les 325 plus hauts serviteurs de l'Etat devront d'ici quelques semaines répondre à un questionnaire factuel assorti de la possibilité d'exprimer leurs préférences et leurs champs d'action privilégiés dans l'avenir dans le cadre du "brasse-camarades" que le gouvernement prépare au niveau des sous-ministres, entre autres.

Le nouveau principe de la mutation latérale des hauts fonctionnaires suppose, en effet, une connaissance approfondie de leur dossier profes-

sionnel de la part du Conseil exécutif, car leur nomination relève en dernier ressort du premier ministre lui-même, du moins jusqu'au dépôt prochain de la nouvelle Loi de la Fonction publique.

Or, le gouvernement ne possède

aucune banque de données complètes et centralisées sur ceux qui constituent en réalité la crème des administrateurs publics, soit les sous-ministres en titre, adjoints ou associés de la trentaine de ministères que compte le Québec, ainsi que les grands patrons d'une vingtaine de Commis-

sions, d'une douzaine de Régies et d'une dizaine d'Offices, sans oublier les Conseils et Sociétés de tout acabit.

Il est de notoriété publique que les conseils d'administration de ces organismes servent traditionnellement de (Suite à la page A2, 3e col.)

Hausses de .62 c. chez Bell

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Bell Canada a obtenu, hier, la permission de majorer son tarif mensuel de 9.5 pour 100 pour le service résidentiel et de 12.5 pour 100 pour la plupart de ses services commerciaux.

Dans la région de Québec, la hausse portera le tarif mensuel de base de \$6.55 qu'il était à \$7.17 et le coût d'une ligne d'affaires ordinaire de \$18.70 à \$21.04 par mois.

Ces augmentations ne devraient cependant pas permettre à la puissante compagnie de téléphone de réaliser cette année un taux de rendement de 12 pour 100 sur la moyenne de son capital-actions, selon le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes qui juge cependant acceptable un tel taux. Le CRTC estime cependant que les augmentations consenties, hier, à Bell Canada devraient lui permettre d'atteindre ce taux de rendement en 1978.

Le conseil a, par ailleurs, décidé de rendre uniforme sur tout le territoire desservi par Bell le taux des appels locaux effectués à partir d'appareils à péage où il était de \$0.10 ou \$0.20 selon les endroits. Il sera dorénavant de \$0.10 partout, ce qui devrait réduire les revenus de Bell de \$9,000,000 à ce chapitre.

Le CRTC a, par ailleurs, rejeté les demandes de hausse des tarifs dans le nord du Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest en raison de la piètre qualité du service qui y est offert.

Finalement le CRTC a demandé à Bell Canada de réaliser d'ici quatre ans son programme de conversion des lignes groupées en dehors des centres urbains de telle sorte qu'on ne compte au maximum que quatre abonnés par ligne. Le conseil n'a approuvé pour l'instant qu'une augmentation de 9.5 pour 100 dans le cas des lignes à quatre abonnés et a refusé toute augmentation de tarifs pour le service à lignes groupées où il y a plus de quatre abonnés.

Phénomène qui est resté inexpliqué: le CRTC a consenti des augmentations pour les appels inter-

(Suite à la page A2, 2e col.)



Voyageurs éreintés

Le chef conservateur Joe Clark n'a pu s'empêcher de sommeiller en compagnie de sa femme Maureen McTeer lors d'une envolée de Terrace à Prince George en Colombie-Britannique, où M. Clark effectue une tournée d'une durée de sept jours.

Logements ordinaires pour les handicapés

par Pierre BOULET

Au cours des trois prochaines années, des personnes gravement handicapées de la région de Québec vivront par petits groupes — hors du milieu familial ou institutionnel — dans des logements "ordinaires" où des préposés iront quotidiennement leur dispenser des services d'assistance physique et d'entretien ménager.

C'est ainsi que se traduira concrètement — et sur une base expérimentale — un projet de "logements intégrés" et de services à domicile mis au point par la corporation publique Les Habitats Plus et auquel le ministère des Affaires sociales vient de

donner le feu vert, créant ainsi un précédent dans l'Est du Québec.

Cette expérience devrait permettre aux handicapés de faire l'apprentissage de solutions aux problèmes physiques et financiers d'accès au logement et de vaincre la dépendance due au manque de services à domicile.

Les objectifs

Le projet poursuit cinq objectifs spécifiques:

— la mise sur pied d'un petit groupe de personnes (cinq ou six) sévèrement handicapées, habitant chacune un appartement accessible dans un même édifice, avec un mini-module

de services sur place (entretien, préparation de nourriture);

— l'intégration d'un certain nombre de personnes gravement handicapées (20 à 40 individus) dans des appartements accessibles physiquement et financièrement, recevant un certain nombre de services infirmiers, d'assistance physique et d'entretien ménager;

— la progression vers une plus grande autonomie d'un certain nombre de personnes gravement handicapées (10 à 20) demeurant chez leurs parents et recevant différents services infirmiers et d'assistance physique sur une base occasionnelle;

— le maintien ou la consolidation de quelques groupes (2 ou 3) privés existants de personnes dont certaines sont handicapées, vivant en commune, et qui pourront recevoir certains services infirmiers, d'assistance physique ou d'entretien ménager;

— l'élaboration de nouveaux groupes privés qui recevront une assistance technique pour ce faire.

Pour répondre à ces objectifs, le projet prévoit l'application de trois

(Suite à la page A2, 1re col.)

Autres informations
à la page A-3

Le citoyen doit être averti des failles du système de démerite (le bâtonnier)

par Jacques DALLAIRE

"Si la loi est mal faite, qu'on la change et au plus vite, mais qu'on ne blâme pas les avocats de renseigner les citoyens sur leurs droits et d'assurer ainsi leur égalité devant la loi."

Le bâtonnier de Québec, Me Yvan Gagnon, donnait suite en ces termes, hier, dans une déclaration écrite remise au SOLEIL, à un article publié dans nos éditions de jeudi dernier, faisant état de failles à la réglementation du système de points de démerite.

Ces failles empêchent le système d'atteindre son but, soit l'élimination de la route des conducteurs imprudents et dangereux, parce que le Tribunal des Transports, sur représentations d'avocats, efface des dossiers d'automobilistes des points de démerite, à cause de ces irrégularités.

Me Gagnon n'admet pas que l'on mette tout sur le dos des avocats et critique le directeur du Bureau des véhicules automobiles, Me Ghislain-K. Laflamme.

Reprenant l'essence de l'article publié par LE SOLEIL, à l'effet qu'on assiste à une véritable hémorragie "depuis que certains avocats ont décidé d'exploiter ce filon", Me Gagnon tient le commentaire suivant: "Un peu plus et le directeur (Me Laflamme) attribuerait directement les accidents de la route, morts et blessés, à l'existence des avocats".

Le monde à l'envers

"De telles déclarations, poursuit le bâtonnier de Québec, font songer à l'émission radiophonique "Le monde à l'envers". On reproche aux avocats d'informer les citoyens ordinaires de leurs droits vis-à-vis l'administration publique, tels que définis par les décisions du Tribunal des Transports.

"Le tribunal, note encore Me Gagnon, a été plus chanceux que les avocats, car le directeur n'a pas osé l'accuser d'irresponsabilité par ses jugements qui donnent la "chance" à certains conducteurs de conserver leur permis de conduire."

Le bâtonnier de Québec précise à ce propos que non seulement le Bureau des véhicules automobiles ne devrait pas reprocher aux détenteurs de se prévaloir des décisions du Tribunal des Transports, mais c'est lui-même qui devrait appliquer ces décisions à leur bénéfice.

Discrimination flagrante

"C'est le contraire du bon sens, écrit Me Gagnon, de voir le Bureau des véhicules automobiles continuer de suspendre des permis, sans tenir compte des décisions du Tribunal des Transports, statuant qu'il n'a pas le droit de le faire. L'on mise sur l'ignorance des citoyens et l'on espère qu'ils ne chercheront pas conseil auprès d'avocats compétents qui les mettront au courant de ces décisions. Si au moins, il n'y avait pas d'avocat pour renseigner les gens sur leurs droits, tout irait si bien, semble rêver tout haut le directeur".

Le bâtonnier de Québec considère que, dès la découverte de la faille, suite à une décision du Tribunal des Transports, "la seule conduite acceptable du bureau aurait dû être de tenir compte de cette décision dans tout le processus administratif d'étude de chacun des cas de suspension de permis.

"Agir autrement, comme on l'a fait, ajoute Me Gagnon, conduit à une discrimination flagrante entre quelques privilégiés, bien avisés, qui pourront conserver leur permis, alors que la majorité des "gens ordinaires" perdront leur permis parce que non renseignés sur leurs droits qui sont pourtant les mêmes".

Me Gagnon en conclut que "tout en rendant justice à tous, en respectant la décision du Tribunal des Transports, il aurait fallu immédiatement mettre en marche la réforme de la réglementation pour la rendre efficace, sans attendre une situation "d'hémorragie" causée par le fait que les citoyens ont une meilleure connaissance des décisions du ministère des Transports, grâce au travail des avocats".

Hauts-fonctionnaires...

(Suite de la première page)

point de chute à bon nombre d'hommes politiques tombés en désuétude, considérés comme électoralement peu rentables, ou à qui on préférerait accorder une sinécure plutôt que de les garder au Conseil des ministres.

A titre d'exemple, il suffit de rappeler les nominations de M. Maurice Tessier à la Commission des accidents du Travail (et qui fut vite dégoûté et remplacé par M. Robert Sauvé), de M. Georges Tremblay à l'Office des autoroutes, et celle plus récente de M. Gilles Massé à la Commission des accidents du travail, le 15 octobre dernier.

Ayant constaté un manque d'information flagrant, le premier ministre a confié le 12 janvier dernier, le mandat à M. Florian Rompré, secrétaire général associé du Conseil exécutif, d'établir un programme de gestion des cadres supérieurs de la Fonction publique québécoise.

Selon les dépêches publiées alors dans les journaux, M. Rompré devait établir une banque de données, veiller à la meilleure utilisation possible des talents de ses "clients" et assurer le recrutement de recrues de valeur.

Dans une première étape, M. Rompré a pu constater l'étendue du vide, certains dossiers ne comprenant même pas de curriculum vitae complets.

Joint par téléphone, il a précisé au SOLEIL que son rôle consistait uniquement à acquérir une meilleure connaissance des ressources humaines disponibles, mais non à instaurer un système de gestion parallèle à celui du ministère de la Fonction publique.

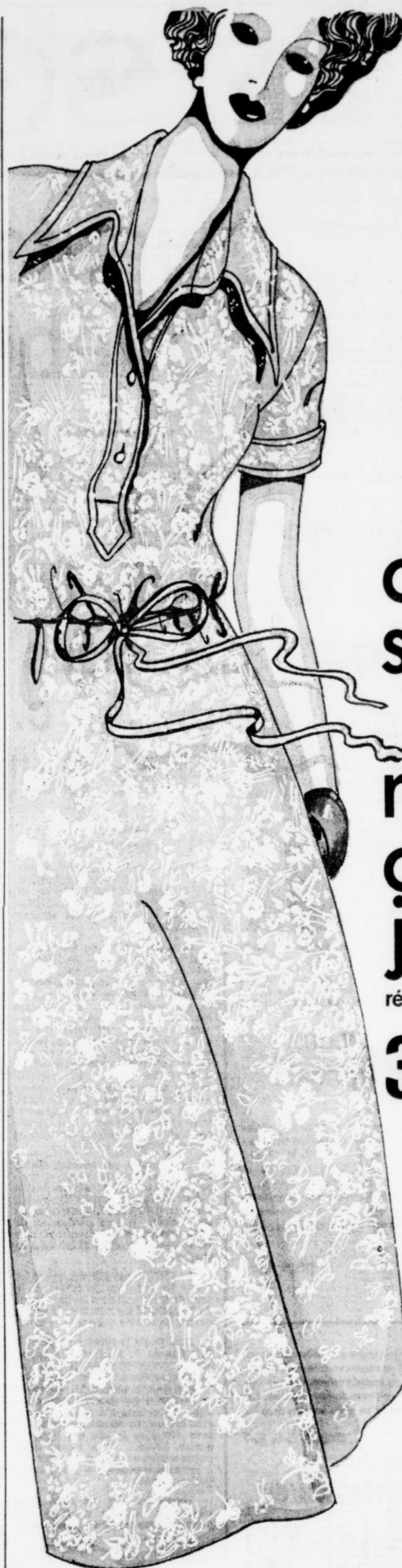
Mais l'aspect politique de la question ne concerne absolument pas M. Rompré, lui-même fonctionnaire, qui se défend bien de toucher à cet aspect litigieux du problème. Il n'a pas à réviser les dossiers dans le sens d'une analyse en profondeur, mais plutôt recueillir des renseignements, à les colliger et à les vérifier avec les personnes concernées.

Le cas des sous-ministres étant plus facile à régler, puisque la plupart d'entre eux, sinon tous, sont bien connus du gouvernement... les mutations imminentes ne posent pas tellement de difficultés.

Mais des rumeurs de plus en plus nombreuses font état de la volonté du nouveau gouvernement de s'attaquer par la suite à la pléthore d'organismes qui relèvent de lui de manière plus ou moins indirecte et autonome.

Il serait d'ailleurs politiquement sage de nommer des personnalités sûres dans l'optique non cachée du gouvernement de reprendre en main le contrôle de tous ces organismes, qui souvent constituent des petits empires fermés même au ministre qui en a la responsabilité officielle devant l'Assemblée nationale.

Mais il faudra attendre encore plusieurs mois avant de voir le décor se modifier de façon importante, sauf dans les cas les plus urgents comme la Société d'habitation du Québec, par exemple.



achat
spécial...

robes
de
jersey

rég. \$55.

39.95

vraiment irrésistibles à ce prix

Vont en ville ou voyagent... en fin jersey tissé de poly-coton... bien fraîches sous le soleil d'été!

Des fleurs pour égayer... des graphismes hardis pour animer... toujours éclatantes de couleurs nature! 6 à 16.

la contemporaine®

simons

place de l'hôtel-de-ville / place sainte-foy, heures d'ouverture: lundi, mardi, merc., 9h30 à 17h30; jeudi, vend., 9h30 à 21h.; sam., 9h30 à 17h.

Logements... (Suite de la première page)

programmes: accessibilité au logement, services à domicile et consultation-animation communautaire.

Logements accessibles

Il s'agit d'abord de créer une disponibilité de logements "accessibles", tant dans le secteur du logement public (HLM) que dans celui du logement privé (entrepreneurs).

Les promoteurs du projet multiplieront les démarches auprès des offices municipaux d'habitation de la région de manière à les amener à réserver un certain nombre d'appartements pour les personnes handicapées et à en compléter certaines adaptations si cela est nécessaire. Habitations Plus estime avoir besoin de 30 à 40 de ces logements au cours des deux prochaines années.

En outre, ces logements devront être répartis dans divers immeubles de façon à éviter de fortes concentrations de personnes handicapées.

Les responsables du projet tenteront en outre d'obtenir entre 5 et 10 logements réservés pour les personnes handicapées, dans des immeubles privés construits par des entrepreneurs.

Habitations Plus espère aussi faire développer rapidement par le gouvernement une formule d'allocation-logement, pour permettre à toutes les personnes handicapées qui le peuvent et qui le veulent de s'intégrer dans un contexte résidentiel normal.

Selon les responsables du projet, cette formule — qui consiste à faire payer par l'Etat une partie du coût d'un logement selon les revenus de chacun — constitue une alternative intéressante à la construction de logements publics.

Par ce programme de "logements accessibles", Habitation Plus compte rendre disponibles, au cours des trois prochaines années, entre 30 et 60 logements accessibles physiquement et financièrement pour les personnes handicapées du Québec métropolitain.

Services à domicile

Même s'ils comptent sur la collaboration des ressources déjà existantes pour la dispensation des services socio-sanitaires, les responsables du projet offriront leur propre organisation de services à domicile avec une équipe d'employés (certains à temps plein, d'autres à temps partiel).

On dispensera ainsi des services infirmiers spécialisés (pose d'un cathéter, irrigation urinaire, etc), des services d'assistance physique (assistance au lever et au coucher, habillage, etc) et des services d'entretien ménager (ménage, lessive et repassage, déneigement, etc).

Les employés à temps plein seront surtout les préposés à l'entretien ménager, les services spécialisés n'étant requis qu'à certaines heures spécifiques de la journée.

La liste des besoins auxquels il faudra répondre sera établie communément par les bénéficiaires et par les responsables du projet.

Enfin, les représentants d'Habitations Plus comptent redonner aux CLSC, à moyen terme, la fonction des services à domicile. En fait, c'est l'absence d'établissements en nombre suffisant qui a conduit les promoteurs du projet à assumer cette tâche.

Consultation et action communautaire

Selon les organisateurs, il est évident que pour plusieurs individus, l'intégration à un contexte résidentiel normal devra être préparée soigneusement.

"Il serait utopique de penser que toutes les personnes handicapées ayant les capacités physiques de vivre dans un contexte résidentiel normal

avec des services profiteront de l'occasion qui se présente... De nombreuses personnes handicapées, même si elles désirent vivre normalement, sont très insécures devant la perspective de vivre en appartement... Il y a aussi tout le phénomène de la dépendance et de la surprotection en milieu familial et institutionnel", commente M. Mario Bolduc, responsable du projet et adjoint au directeur général d'Habitations Plus.

C'est dans cet esprit que l'on recourra aux services d'un psychologue ou d'un travailleur social qui se chargera de la consultation auprès des bénéficiaires.

On favorisera enfin la formation de groupes d'individus ayant des projets communs et on leur fournira l'aide technique nécessaire à la réalisation de ces projets.

Le comité de sélection d'Habitations Plus n'attend plus que les candidats pour lancer concrètement le projet.

Hausses de...

(Suite de la première page)

bains à l'intérieur du réseau de Bell Canada mais ne les a pas incluses dans sa décision rendue publique hier. Ces augmentations varieront de \$0.01 à \$0.05 la minute; au surplus Bell Canada a été autorisée à modifier son rabais du dimanche de ¼ à ½, mais ce nouveau rabais s'appliquera également le samedi.

La décision du CRTC intervient à la suite d'un véritable marathon d'audiences publiques et de représentations de toutes sortes qui a débuté avec la présentation de la requête par Bell le 3 novembre 1976.

Bell Canada avait alors fondé sa demande sur les besoins financiers de son programme de construction. Les augmentations requises par la compagnie devaient procurer des revenus supplémentaires de \$137.800.000 au cours de 1977 si elles avaient été toutes en vigueur le 15 mars dernier.

C'est donc avec deux mois et demi de retard, dans la perspective de Bell Canada et avec quelques modifications que les hausses de tarifs pour les frais téléphoniques ont été consenties hier, par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Dans les explications de sa décision relative aux services fournis par Bell Canada dans les régions non urbaines, le CRTC s'est dit impressionné par le témoignage des membres du comité téléphonique Saint-Juste-Auclair-Lejeune du comté de Témiscouata.

"Les résidents de cette région ont manifesté une détermination peu commune à perfectionner et à améliorer leurs conditions de vie. Le conseil reconnaît que le téléphone est un instrument essentiel de développement et il considère que le niveau et la qualité du service actuellement fourni à cette région en paralysent le développement. Le conseil compte que la compagnie entreprendra sans tarder l'élaboration d'un plan permettant de remédier à la qualité déficiente du service fourni à cette région de développement rural et lui fera rapport de l'avancement des travaux".

Le CRTC a, par ailleurs, entamé l'étude des relations entre Bell Canada et ses diverses filiales, entre autres l'analyse du cas de Télé-Direct Ltée qui s'occupe de la préparation et de la distribution des bottins téléphoniques. Le CRTC a exigé que Bell inclut dans ses revenus, pour fin de réglementation, les revenus nets de Télé-Direct.

Dans le cas de Northern-Telecom, le CRTC ne s'estime pas pour l'instant en mesure de tirer de conclusions formelles et entend poursuivre ses études. Globalement, le conseil estime ne pas disposer de suffisamment de données pour pouvoir évaluer comme il serait souhaitable les requêtes en augmentations de tarifs de Bell Canada à la lumière du service fourni aux abonnés par cette compagnie et l'a incité à mieux expliquer ses prochaines requêtes.

le saviez-vous?

L'aubergine, la tomate et la courge sont des fruits et non des légumes (UPI).

Durée de l'expérience: trois ans

par Pierre BOULET

Le projet expérimental de logements intégrés et de services à domicile pour les personnes handicapées de la région de Québec, mis au point par la corporation Les Habitations Plus, sera échelonné sur une période de trois ans et nécessitera un budget global de près de trois quarts de millions de dollars.

Pour la première année du projet, la corporation se verra accorder par le ministère des Affaires sociales un budget de \$104,000. Ce montant passera à au moins \$200,000 l'an prochain et à \$300,000 pour la troisième année de l'expérience.

Comme ce type d'expérience n'est pas encore inscrit dans la programmation normale du ministère, c'est le service de l'expérimentation du MAS qui finance le projet.

Comme on le sait, l'expérience vise essentiellement l'intégration des personnes gravement handicapées dans un cadre dit "normal" d'habitation. A cette fin, on a constitué trois programmes bien définis: 1) accessibilité au logement, 2) les services à domicile et 3) la consultation et l'animation communautaire.

C'est précisément à ce chapitre que le projet constitue un précédent puisque ce type de services devrait normalement relever d'établissements bien particuliers du réseau des Affaires sociales (centres locaux de services communautaires et centres de services sociaux). Or le MAS confie à un centre d'accueil — puisque c'est le statut d'Habitations Plus — le mandat d'organiser des programmes de logement et de services à domicile pour une clientèle spécifique et ce, à l'échelle régionale.

Selon le responsable du projet et adjoint au directeur général d'Habitations Plus, M. Mario Bolduc, cette expérience vise à répondre à une carence de services aux personnes handicapées de la région de Québec.

En effet, on ne compte qu'un seul CLSC (celui de la basse-ville) sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec et il n'est pas en mesure d'entreprendre — actuellement, du moins — un programme de services à domicile qui soit efficace à l'intention des handicapés de la région.

Ce n'est pas la première fois que les Habitations Plus pilotent une expérience qui s'inscrit en marge des activités régulières d'un centre d'accueil. C'est en effet à cette corporation que le ministère des Affaires sociales a confié le mandat d'assumer le transport en commun pour les handi-

capés de la région jusqu'à ce que l'Etat en prenne charge.

Un besoin urgent

Actuellement, on dénombre près de 900 adultes gravement handicapés qui seraient susceptibles de profiter du programme de logement intégré et de services à domicile, sur le territoire de la CUQ. Pour la durée de l'expérience, un nombre limité de bénéficiaires (entre 50 et 75) seront sélectionnés. On accordera la priorité aux 18-45 ans.

M. Bolduc précise que le projet tentera de relever un défi de taille: amener les personnes handicapées à sortir d'une dépendance dans laquelle on les a traditionnellement entretenues, particulièrement dans les domaines de l'habitation et des services.

Par exemple, on estime à 50 pour cent la proportion de personnes handi-

capées qui vivent chez leurs parents ou elles développent un comportement dépendant.

Entre 20 et 30 pour cent des personnes à moyens physiques restreints sont parquées dans des centres hospitaliers de soins prolongés ou dans des centres d'accueil pour personnes âgées. Dans un cas comme dans l'autre, on ne trouve pas l'équipement minimum requis... la plupart du temps.

On situe entre 10 et 20 pour cent la proportion de handicapés qui vivent en appartement, mais qui doivent affronter un certain nombre de difficultés (accès, etc.) et qui vivent dans la dépendance de conjoints ou d'amis.

Enfin, un groupe infime de personnes handicapées se sont organisées en commune avec des personnes dites normales; ce type de situation est

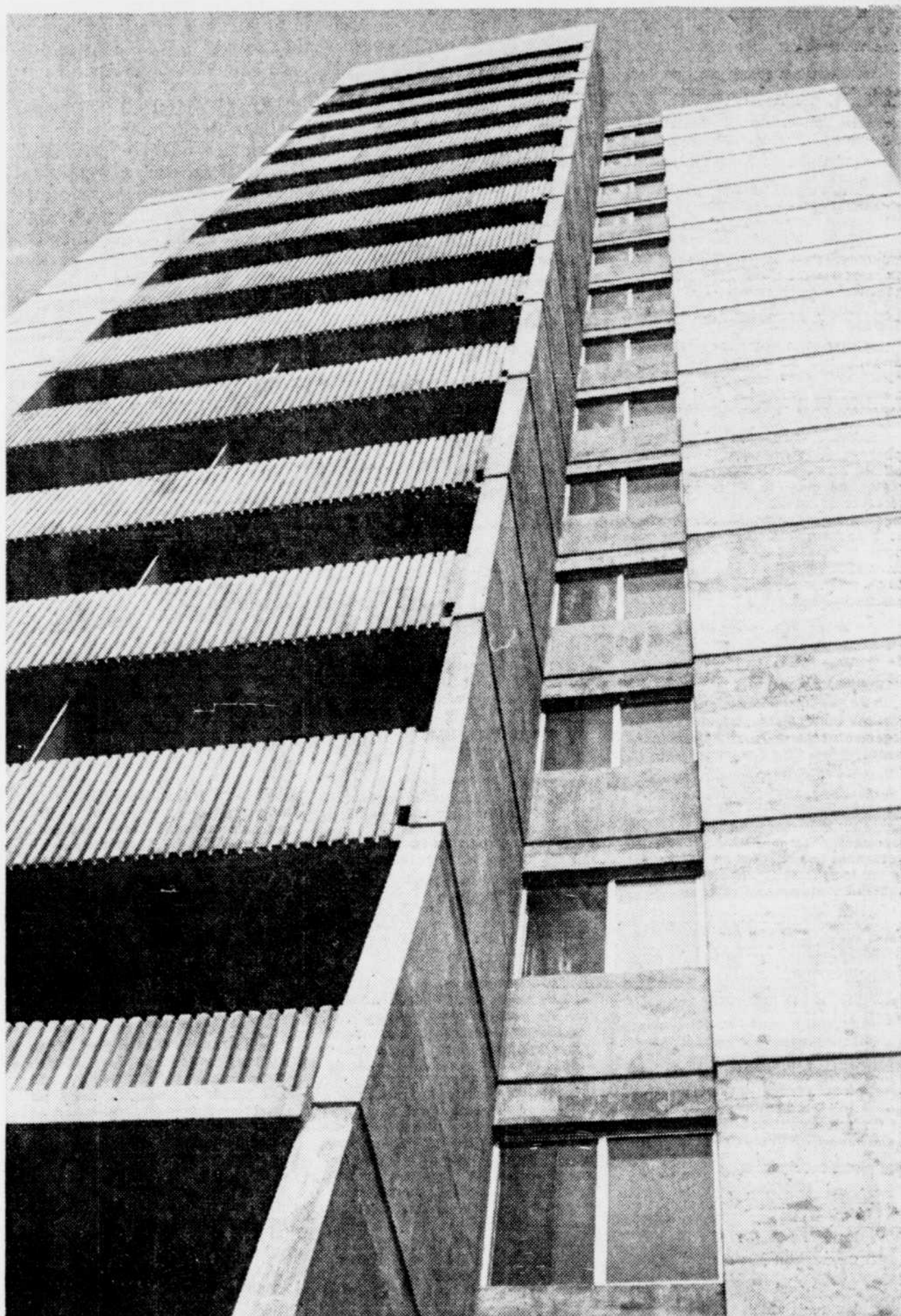
toutefois soumis à l'instabilité découlant du bénévolat.

Selon M. Bolduc, un programme défini de logement intégré et de services à domicile permettra de corriger les limites inhérentes à ces situations.

Personnel spécialisé

A mesure qu'évoluera l'expérience, M. Bolduc s'adjointra les services d'un personnel spécialisé: un psychologue ou un travailleur social, qui assumera le programme de consultation et d'animation, quatre préposés à l'assistance physique, trois préposés à l'entretien ménager et un infirmier autorisé.

Enfin, Habitations Plus s'assurera les services d'un consultant qui verra à évaluer le projet en cours d'évolution et qui produira un rapport à l'issue de l'expérience.



Le projet mis au point par Les Habitations Plus prévoit d'abord de créer une disponibilité de logements "accessibles", tant dans le secteur du logement public (HLM) que dans celui du logement privé (entrepreneurs).

Les chimistes ne peuvent expliquer la mystérieuse explosion de Causapsca

par Guy DUBE

Des chimistes de l'Institut de médecine légale et de police scientifique de Montréal viennent de donner leur langue au chat: ils ne peuvent expliquer la très forte déflagration qui a secoué la petite municipalité de Causapsca, dans la vallée de la Matapédia, le 28 mars dernier.

"C'est un cas exceptionnel en ce qui me concerne et en ce qui concerne les autres chimistes qui travaillent avec moi", déclarait au SOLEIL, hier, le chimiste Claude Fortin. "Tout ce que l'on peut dire, c'est que la déflagration a été produite par un mélange gazeux dont on ignore la provenance", a ajouté le spécialiste.

Mis au courant de ces faits par LE SOLEIL, M. Jean Servais, chef de service à la Direction générale de l'énergie au ministère québécois

des Richesses naturelles, a déclaré qu'il existe un "rapport préliminaire confidentiel" sur l'explosion de Causapsca, mais il a précisé que des employés de son service se sont rendus sur les lieux, quelques jours après l'explosion, et qu'ils n'ont détecté aucune vapeur à l'aide d'un explosimètre.

M. Paul Simard, responsable de l'exploration au même ministère, nous a affirmé d'autre part que, si la municipalité demande l'aide du gouvernement pour connaître la ou les raisons exactes de l'explosion du 28 mars dernier, des forages pourraient être effectués dans un avenir très rapproché.

Finalement, le maire de Causapsca, M. Yvon Desrosiers, a confirmé en fin d'après-midi, hier, que le conseil municipal adressera une telle demande au ministre des Richesses naturelles, ces jours-ci, d'autant plus que l'eau d'un des

trois puits qui fournissent l'eau au village "est contaminée par des vapeurs souterraines".

"Ca sent le diable, a précisé M. Desrosiers. Un spécialiste en alimentation en eau m'a dit qu'il y aurait une veine de gaz souterraine."

La municipalité ne pompe donc plus d'eau dans ce puits, situé à 500 pieds au nord de l'entrepôt qui a explosé le soir du 28 mars dernier.

Ainsi, 66 jours après la déflagration qui a été entendue jusqu'à Lac-au-Saumon (soit à sept milles de Causapsca), les spécialistes n'ont pas encore réussi à élucider le mystère.

Ce soir-là, un immense hangar était pulvérisé. Des gens ont vu comme un champignon d'étincelles dans les airs. Une pluie de débris de toutes sortes s'est abattue dans tout le secteur.

Des maisons ont été détachées de leur solage. Des murs se sont gonflés pour ensuite se replacer, coinçant le linge dans les garde-robes.

Des centaines de vitres ont volé en éclats. Trois maisons ont été rendues inhabitables. Un enfant de 10 ans a été projeté en bas de son lit pendant qu'il dormait.

En tout, 65 réclamations différentes adressées aux compagnies d'assurance.

Maintenant...

Tout ça, il y a plus de deux mois. Maintenant, les citoyens de l'endroit en parlent encore comme si ça s'était produit hier. Mme William Lajoie, dont la maison a subi de lourds dégâts, ne veut plus retourner chez elle: elle craint une autre explosion. Comme bien d'autres. Comme le pharmacien. Comme le maire.

Les chimistes ont rejeté différentes hypothèses, comme le système de chauffage, des bombes de gaz, du naphte, de l'huile, etc.

Selon le chimiste Claude Fortin, de Montréal, il pourrait bien s'agir de gaz naturel, mais il n'en a pas la preuve. Ce serait au ministère des Richesses naturelles à le prouver.

Il y a deux semaines, il s'est rendu "creuser" sur le site de l'explosion, avec d'autres spécialistes, mais le "forage" a dû s'arrêter à trois pieds de profondeur à cause du sol dur et rocaillieux. Les résultats pour trouver des "poches" de gaz naturel ont donc été non concluants.

Paul Simard, responsable de l'exploration aux Richesses naturelles, nous a indiqué qu'il n'existe aucune relation entre cette explosion et le forage entrepris par la compagnie Imperial Oil, le 29 février 1958, sur le terrain de M. Adrien Dufour, à moins d'un mille du hangar pulvérisé.

Ce forage avait été non concluant, a-t-il précisé. Il s'était poursuivi jusqu'en octobre de la même année et avait atteint une profondeur de 4,715 pieds. Le puits avait par la suite été cimenté.

De leur côté, les enquêteurs de la Sûreté du Québec fermeront leur dossier dès qu'ils recevront le rapport des chimistes, leur travail se limitant à l'aspect criminel et sécuritaire. La possibilité que la déflagration soit criminelle a définitivement été écartée par l'enquêteur Dominique Amyot et le sergent Jean-Claude Giguère, du Bureau des enquêtes criminelles de la SQ, à Rimouski.

Reste maintenant à savoir ce que trouvera le ministère des Richesses naturelles dans cette vallée où de nombreux forages ont été effectués depuis les années 1950.



Le Soleil, Clément Thibault

"C'est une déflagration d'un mélange gazeux", a expliqué un chimiste montréalais. Mais d'où provient le gaz en question? Une question jusqu'ici sans réponse...

A LOUER
ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels
et commerciaux
ROUSSIN & FRÈRES INC.
Informations: 651-9443

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignoire peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

Médecine esthétique

Grefte de cheveux vivants et autres.
Techniques chirurgicales pour arrêter la calvitie.

527-6267 — 527-3960

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEUR EN OPTOMETRIE
376 du ROI, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

10% pour 10 ans
10 1/4% pour 20 ans

obligations Ville de Québec

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERES EN VALEURS MOBILIERES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
2 AVENUE CHAUVÉAU, QUÉBEC/692-3000
SUCCURSALE: 800 PLACE VICTORIA/MONTRÉAL

l'éditorial

Une décision réconfortante

L'Aluminium du Canada vient de donner le feu vert à la construction d'une usine d'électrolyse d'aluminium de \$200 millions, à La Baie, au Saguenay. C'est là une décision qu'il convient de souligner à cause de l'importance économique et sociale qu'elle revêt dans les circonstances actuelles.

Ce projet, qui est l'amorce d'un vaste programme d'expansion et de modernisation de l'Alcan à travers tout le pays et dont le coût devrait atteindre \$1 milliard sur une période de 20 ans, avait en fait été annoncé dès le printemps de 1976. Mais des événements importants, tels la grève de l'an dernier, l'avènement au pouvoir d'un gouvernement péquiste et le relèvement de 300 pour cent des redevances hydrauliques de la compagnie, versées à même ses six centrales du Saguenay, en avaient reculé l'échéance.

Le budget Parizeau portait, il y a quelques mois, à \$6,3 millions la taxe hydraulique de l'Alcan qui n'avait pas été touchée depuis 1940. Mais c'est surtout l'indexation de cette taxe à l'augmentation du tarif industriel de l'Hydro-Québec qui risquait d'effrayer le plus les promoteurs.

Or, il semble que cette hausse ait été bien digérée par la direction du deuxième plus grand producteur d'aluminium au monde puisqu'on n'a fait aucune représentation à ce sujet, depuis lors, et qu'on s'engage avec confiance dans un second demi-siècle de présence au Québec.

Or, le problème financier n'apparaît pas

devoir être un grand sujet de souci pour l'Alcan puisque, après des pertes de plus de \$90 millions occasionnées par le dur arrêt de travail de 1976, elle s'attend à ce que la présente année soit excellente, la demande mondiale devant se hausser de 7 à 10 pour cent, ce qui devrait lui permettre d'augmenter de 7 pour cent ses expéditions, sans compter un contrat extraordinaire de 50,000 tonnes d'aluminium destinées au Japon.

Sans doute, l'Alcan a-t-elle préféré concentrer ses investissements au Saguenay, plutôt qu'à Kitimat, en Colombie britannique où elle possède déjà une usine d'aluminium primaire, pour des raisons d'ordre pratique telles l'importance de ses installations actuelles dans cette région et l'ouverture du Saguenay tant vers l'Europe que vers l'Est et le Mid-Ouest américains par le Saint-Laurent. Il n'y a donc pas de raison sentimentale dans cette décision.

Mais reste le fait que l'Alcan, étant parmi les grandes industries québécoises celle qui s'est peut-être le mieux adaptée, le mieux identifiée à la région qu'elle a largement contribué à développer, depuis 50 ans, il est de son intérêt comme celui de la population saguenéenne qu'elle recherche à y renforcer son implantation. En s'efforçant davantage, comme elle l'a toujours fait, de refléchir le mieux possible le milieu socio-culturel où elle poursuit ses opérations, l'Alcan a participé de façon intensive à son épanouissement.

En favorisant, par exemple, une politique remarquable de langue intégrée au travail, en

permettant la promotion d'éléments francophones de plus en plus nombreux à des postes de direction, elle travaille à son profit tout en constituant un facteur essentiel de survie dans cette partie du vaste territoire québécois. Voilà en quoi la décision de l'Alcan revêt, dans les circonstances actuelles, une importance sociale fort réconfortante.

Autre aspect qu'il ne faut pas négliger dans une situation de chômage alarmante, la construction de l'usine de La Baie apportera, à court terme, une aide considérable à la main-d'œuvre locale puisque, devant durer 3 ans, elle pourrait assurer de l'emploi à quelque 400 personnes, durant cette période, ce chiffre pouvant atteindre 700 en période de pointe. Et l'on ne parle pas ici des nombreux nouveaux emplois qu'est appelée à générer, dans de multiples secteurs autres que celui de la production proprement dite, la construction projetée.

En faisant part de cette décision, le président du conseil de la compagnie, M. Nathaniel Davis, a avoué qu'elle avait été prise "en présumant que le Québec garderait concurrentielles à long terme nos usines d'électrolyse". C'est donc dire que cette décision, ne pouvant survenir plus à propos, fournit à l'économie québécoise un grand sujet de réconfort, constitue en somme une manifestation non équivoque de confiance à l'égard d'un gouvernement dont les objectifs et les intentions ont été si diversement interprétés, depuis son élection, et n'ont pas cessé de susciter les controverses les plus inquiétantes et de dresser les perspectives les plus troublantes.

Dût-elle prendre, dans les circonstances, figure de symbole, cette décision ne manquera pas, il faut le souhaiter, de paver la voie à de semblables initiatives et de contribuer à assainir un climat économique et social que trop d'individus cherchent à dégrader sous des motifs qui n'ont aucune pertinence avec la réalité.

Il appartient maintenant au gouvernement péquiste de démontrer que des entreprises telles que l'Alcan ont raison de miser sur sa compréhension et son appui, de prouver à ses adversaires que la concertation demeure possible et surtout réalisable pour le bénéfice du nouveau contrat social que l'on envisage pour le Québec.

On aura beau se gargariser de concepts idéologiques plus ou moins réalistes, il reste que rien ne se développe, ni la culture, ni la civilisation, sans l'activité économique. Les biens matériels sont, quoi que l'on dise, le fondement de la vie. "Sans eux, sans un minimum de bien-être, disait saint Thomas d'Aquin, impossible de pratiquer la vertu." La vertu morale comme la vertu naturelle, civique et nationale... même péquiste.

Ce qui veut signifier que la question nationale québécoise se ramène à la question économique et que celle-ci ne peut se consolider sécuritairement sans la présence de grandes industries du calibre de l'Alcan.

Paul LACHANCE

point de vue

Le salaire minimum: les victimes (I)

Comme l'ont illustré les discussions au Sommet économique de Pointe-au-Pic, le salaire minimum demeure un sujet à controverse. L'économiste Jean-Luc Migué, professeur à l'École nationale d'administration publique, livre aux lecteurs du SOLEIL son point de vue.

par Jean-Luc Migué

Une fois de plus dans un geste de fausse magnanimité, le gouvernement nous a affligé au début de janvier d'un cadeau du jour de l'an dont l'ensemble de la collectivité souffrira: le salaire minimum est passé de \$2,87 à \$3 l'heure. On nous promet pour bientôt l'indexation du salaire minimum qui garantira la permanence des tristes effets de cette mesure. Une fois de plus, le législateur décrète donc qu'un individu n'a pas le droit de convenir avec un autre individu du salaire qui lui convient pour son travail. Sous un régime qui en est venu à interdire la libre négociation de contrats entre employés et employeurs et la libre fixation du prix entre acheteurs et vendeurs, cette infraction supplémentaire à nos libertés n'étonnera que les optimistes irréductibles. Les hommes libres voudront quand même enregistrer cette étape ultérieure d'une triste évolution.

Les bien-pensants se réjouiront de cette mesure, parfois par ignorance, plus souvent parce qu'elle servira à rationaliser la poursuite de leurs intérêts. La générosité ne nous invite-t-elle pas à applaudir à une initiative qui élève le taux de rémunération des plus dépourvus d'entre nous?

Or, ce sophisme s'appuie sur la confusion qu'on entretient entre taux de salaire et revenu de salaire. Nonobstant toutes les recettes que mettent au point les "do gooders" pour faire le bien avec l'argent des autres, le vrai salaire minimum ne sera jamais \$3 l'heure, mais bien zéro. Après comme avant l'imposition d'un minimum légal.

La différence entre l'avant et l'après est que désormais le nombre de ceux qui toucheront zéro

aura grossi. Les victimes premières de la loi, c'est-à-dire les moins favorisés et les moins qualifiés des travailleurs, auront du mal à s'expliquer que \$3 l'heure en chômage vaille mieux que \$2 au travail. Si pour la plupart d'entre eux, le taux de salaire a augmenté, le revenu de salaire a diminué parce que l'emploi ne reste pas insensible au taux de rémunération.

La réalité de l'effet dépressif du salaire minimum sur l'emploi est un phénomène désormais solidement documenté. Les grands perdants de cette forme de réglementation des salaires sont les travailleurs les moins qualifiés. Faute de qualifications marchandes suffisantes, ces gens se voient retirer leurs meilleures chances de se trouver un emploi au taux légal.

Concrètement, cette catégorie de gens comprend en premier lieu les jeunes des deux sexes de moins de 25 ans, qui n'ont pas encore acquis suffisamment d'expérience et de formation au travail. Les travailleurs les plus avancés en âge ou qui ont atteint l'âge de la retraite souffrent aussi de se faire interdire le travail occasionnel qui constitue souvent leur seule chance d'apporter leur contribution au revenu familial. Le troisième groupe de victimes comprend les travailleurs des industries "labor intensive" des régions périphériques en déclin. Devenues moins aptes à rivaliser avec les régions plus prospères en matière de création d'emplois, ces régions génèrent à cause du salaire minimum, une part disproportionnée de chômeurs et d'inactifs, forcés de se retirer de la main-d'œuvre.

Enfin les femmes sont aussi les victimes "privilegiées" du salaire minimum, parce que, pour des raisons qui débordent le cadre de cette chronique, elles acquièrent traditionnellement à l'école et au travail, un entraînement moins long que leur contrepartie masculine. Le fait est que depuis une quinzaine d'années, les femmes et les jeunes gens sont les deux groupes dont la position s'est le plus détériorée en matière de taux de chômage.

On comprend aussi que le ministre de l'Industrie et du Com-

merce ait ouvertement manifesté son opposition à la hausse du salaire minimum. S'étant institué champion de la cause des petites et moyennes entreprises, il n'était pas sans réaliser que la mesure, en haussant le coût du travail, fait de cette catégorie de producteurs un deuxième groupe de victimes. Or, on retrouve cette variété d'entreprises un peu partout dans l'économie, mais principalement dans les secteurs manufacturiers "labor intensive" du textile, du meuble, des conserveries, dans le commerce de détail et l'industrie des services: buanderies, restauration et hôtellerie, récréation, etc.

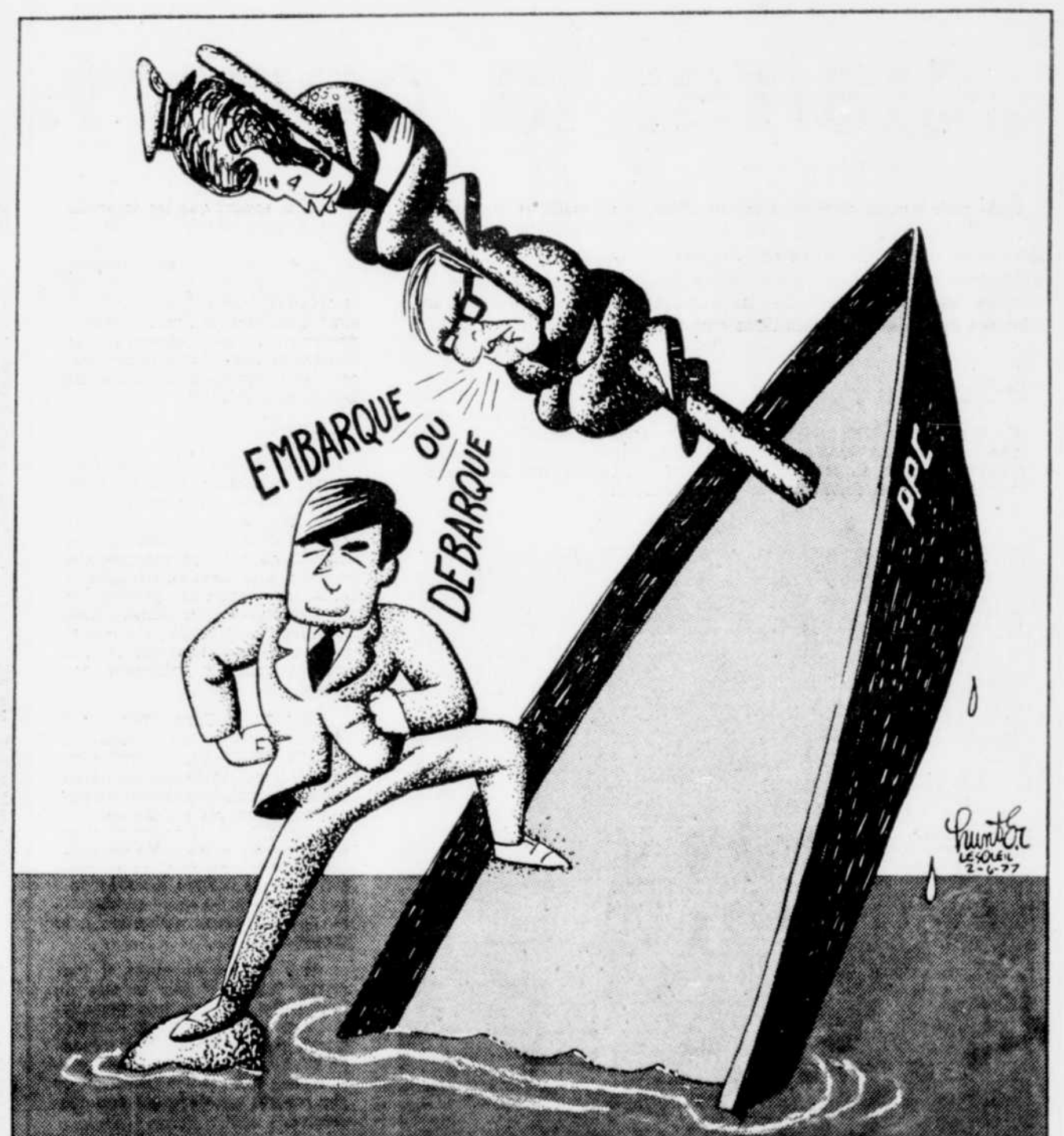
Retrait de la main-d'œuvre

Les statistiques du chômage camouflent l'ampleur des pertes d'emploi associées à la loi. L'analyse récente révèle la présence d'effets jusque-là insoupçonnés et qui s'avèrent plus importants encore et non moins funestes. Une étude américaine récente nous apprend que seulement le tiers des emplois perdus dans les secteurs touchés par la loi du salaire minimum se traduisent en chômage supplémentaire.

La plus grande proportion des victimes de la "protection" publique se retire tout simplement de la main-d'œuvre plutôt que d'accepter des salaires inférieurs dans les secteurs non touchés. Ces inactifs qui n'apparaissent plus dans les statistiques du chômage, affirment ainsi implicitement à celui qui s'institute malgré eux leur bienfait, qu'ils perçoivent l'imposition ou la hausse du salaire minimum comme une détérioration de leurs perspectives d'emploi et de salaire. On notera que ce phénomène de résignation à l'inactivité marchande est amplifiée par les débouchés qu'offre l'inscription plus facile dans les collèges et les universités, par la "générosité" des politiques de sécurité sociale et par l'option que font souvent les plus âgés en faveur de la retraite anticipée. Ce "décochage" se vérifie effectivement de façon plus marquée chez les jeunes hommes que chez les femmes et les adultes.

Décidément, les gens dans le besoin, les pauvres, les défavorisés, les moins qualifiés, ceux qui font l'objet de l'attendrissement verbal des "do gooders" ne sont pas les vrais bénéficiaires de la loi du salaire minimum. Ceux qui croient honnêtement qu'une société opulente doit fixer un plancher au revenu de ses membres et surtout ceux qui sont sincèrement prêts à se sacrifier pour garantir un revenu minimum aux plus dépourvus de leurs concitoyens, se rallieront pour combattre l'imposition d'un plancher au taux de salaire. Ils rencontreront cependant des adversaires. Car les gouvernements obéissent aux règles du jeu électoral de la maximisation des votes n'adoptent jamais de mesures qui ne fassent que des perdants. Qui sont donc les vrais gagnants?

Demain: Les gagnants



l'opinion des lecteurs

Sur mon 3, 5 ou 10 vitesses

M. Léo Grenon, directeur
Sûreté de Sillery.

J'ai lu avec un très vif intérêt la note parue dans le dernier bulletin municipal, laquelle traite des exigences du Code de la route quant à la conduite d'une bicyclette.

Je vous félicite ainsi que les autorités municipales de Sillery pour avoir rappelé à sa population les règles les plus élémentaires pour la bonne conduite d'une bicyclette.

J'espère que d'autres autorités policières et municipales agiront de même, car il est effarant de constater

l'ignorance manifestée par la plupart de ceux qui se baladent à bicyclette dans la région métropolitaine de Québec. Ils semblent oublier la fragilité de leur situation lors d'une éventuelle collision et ils ignorent les inconvénients qu'ils causent aux autres usagers de la route.

Une campagne provinciale sur la sécurité à bicyclette s'impose et j'espère que le souhait que je formule trouvera une oreille attentive très bientôt.

Voici les principales normes de sécurité:

tout conducteur d'une bicyclette doit circuler assis sur son siège et ne peut y prendre aucun autre passager, à moins que sa bicyclette ne soit pourvue d'un siège fixe additionnel;

il est interdit à tout conducteur d'une bicyclette de s'accrocher à la remorque d'un véhicule;

sur un chemin public, le conducteur d'une bicyclette doit conduire son véhicule aussi près que possible de la bordure droite du chemin;

plusieurs conducteurs de bicyclettes doivent circuler à la file indienne.

M. Léandre Faguy,
Sillery.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp
Directeur de l'information: Claude Masson
Directeur de l'édition: Marcel Pénin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233

REDACTION
647-3394

Immigration

Couture et Québec font des gains

Il convient de marquer d'une pierre blanche l'accord de principe intervenu il y a quelques jours entre les ministres québécois et fédéral de l'Immigration, MM. Jacques Couture et Bud Cullen. Bien sûr, tout n'est pas réglé, loin de là, mais il semble acquis que les deux gouvernements se partageront les pouvoirs quant à la sélection des immigrants désireux de s'établir au Québec.

Se situant dans la perspective d'un "vrai et bon gouvernement provincial", et ne diluant en rien l'objectif global du gouvernement québécois, cette entente démontre que, dans certains secteurs tout au moins, l'étude dossier par dossier peut faire avancer les choses.

Avec les communications, l'immigration est le secteur où le Québec est le mieux préparé à élargir son champ de compétences et où son attitude est constante depuis près de dix ans, en fait depuis la création des deux ministères par M. Jean-Jacques Bertrand. Depuis quelques années, les ententes Lang-Cloutier et Andras-Bienvenue avaient permis d'entrouvrir la porte de cette chasse-gardée fédérale et de donner au Québec un timide droit de regard et de consultation.

En poste depuis six mois, M. Jacques Couture a repris le dossier où il était, dans un remarquable souci de continuité historique.

Tirant pleinement profit du projet de refonte de la loi fédérale sur l'immigration (bill C-24), le ministre

québécois a soumis à son homologue fédéral un train de mesures cohérentes et sensées. En gros, le Québec veut récupérer le contrôle, à tout le moins un partage égal, sur la sélection des immigrants.

Sans entrer dans les détails, disons qu'Ottawa conserverait le contrôle de ses frontières, des can-



gilles lesage

didats admissibles au pays, mais que le Québec aurait son mot à dire, et qu'il veut prépondérance, à l'égard des immigrants qui veulent s'établir au Québec même.

Formule complexe

M. Couture estime à juste titre que le Québec est mieux placé qu'Ottawa pour tenir compte des besoins du marché et des possibilités d'emploi, de l'adaptation et de l'intégration à la société québécoise, de la connaissance du français et de la participation régionale.

Ces critères équivalraient à 55 pour cent des critères retenus par les deux gouvernements, sous forme de points, Ottawa n'en conservant que 45.

La formule est un peu complexe pour des profanes et pourrait certes être simplifiée, ainsi que l'a suggéré M. Cullen vendredi dernier à Québec.

Elle a au moins deux mérites incontestables: elle s'inscrit dans le cadre constitutionnel actuel, qui fait de l'immigration un champ de compétence partagé en vertu duquel Ottawa peut conclure des ententes avec toutes les provinces ou avec l'une quelconque d'entre elles. En second lieu, les propositions de M. Couture, souples et variables dans le temps et dans l'espace, tiennent compte des réalités québécoises. De 1970 à 1974, en effet, près du tiers des immigrants avaient été mal sélectionnés par rapport aux besoins du marché québécois et, depuis trente ans, à peine 20 pour cent d'entre eux étaient d'expression française. Cette proportion a toutefois doublé au cours des trois dernières années.

À Québec, l'opposition parlementaire a favorablement accueilli le document de M. Couture, encore que les libéraux butent sur des points mineurs qui n'entachent pas la qualité des revendications québécoises. Mais ils ont pris l'habitude de manquer le bateau, sous le fallacieux prétexte de ne pas alimenter le moteur "séparatiste". Quant à elle, l'Union nationale a salué avec raison le caractère "ferme, modéré et positif" des demandes québécoises.

Les deux premiers ministres en ont profité pour se lancer d'autres cailloux. M. Trudeau disant qu'Ottawa

ne n'abandonnera pas sa primauté, M. Lévesque estimant que ce sera une preuve supplémentaire que seule l'indépendance résoudra le litige.

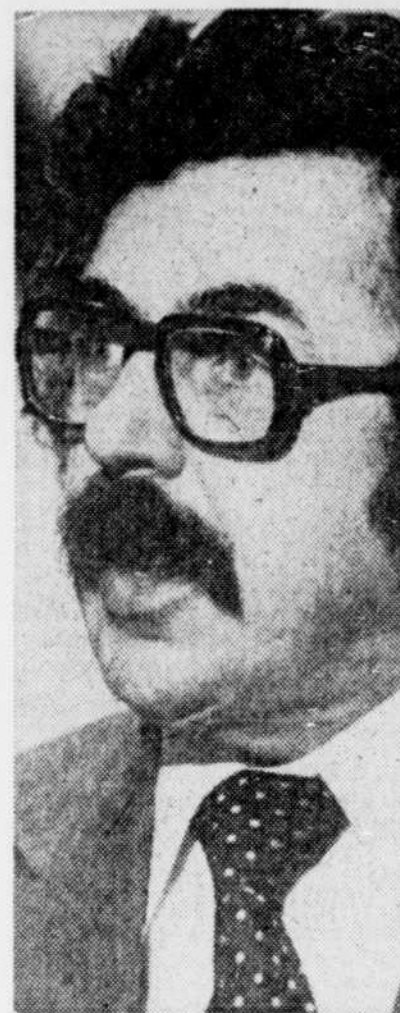
Heureusement, il semble que les deux chefs de gouvernement aient sauté un peu vite sur les conclusions, tant leur méfiance réciproque est énorme, presque insurmontable.

Accord historique

Pour leur part, les deux ministres responsables qui semblent avoir établi une bonne ligne de communications, se sont rencontrés récemment à Québec et en sont venus à un important accord, que l'on peut certes qualifier d'historique. Les interprétations sont toutefois divergentes et seront applanies au cours des prochains mois par les hauts fonctionnaires.

Loin d'opposer une fin de non-recevoir, M. Cullen accepte de revoir le partage des pouvoirs et de donner au Québec une voix au chapitre quant à la sélection des immigrants. Ce partage sera-t-il prioritaire en faveur du Québec ou sur une base d'égalité entre les deux gouvernements? C'est ce qu'il reste à déterminer, et les ministres se verront en septembre.

Pour l'heure, il convient d'enregistrer la bonne volonté qui se manifeste de part et d'autre et de souligner que, selon M. Cullen, "l'essor de l'immigration francophone constituera toujours une des



Le ministre Jacques Couture a marqué des points.

pierres angulaires de la politique d'immigration du gouvernement fédéral".

Contrairement aux absolutistes et aux partisans de la politique du pire, il faut espérer que ce dossier sera mené à bon port. Car les demandes du Québec sont logiques, sensées et modérées, en plus de s'inscrire dans le courant "autonomiste" des trente dernières années. De son côté, Ottawa a intérêt à faire des concessions, ne serait-ce que pour démontrer clairement que la confrontation ouverte n'est pas nécessaire en tout et sur tout ce qui divise les deux gouvernements.

Les observateurs ont déjà noté que le document de M. Couture est l'un des plus remarquables, sérieux et cohérents qui soient. S'il fallait qu'il n'en soit tenu compte que par des vœux pieux, ce serait tragique. Si le dossier de l'immigration, à la fois simple et clair, échoue sur la muraille fédérale, ce sera un autre signe que le sain réalisme n'a plus prise dans les officines fédérales. Et, après l'échec dans les communications, ce serait une autre preuve que l'espoir est de plus en plus mince, s'il en reste.

Il n'y a aucun mal, tout au contraire, à ce que le Québec négocie dossier par dossier, cas par cas, selon les circonstances et selon son degré de préparation, à la condition de faire des gains. Au moins un de temps en temps. En ce sens, l'immigration est un test important.

Loisirs: la continuité prévaudrait

Après avoir évoqué, dans notre édition d'hier, la nécessité de la création d'un ministère des Loisirs et d'avoir indiqué les cinq formes d'interventions qui existent dans ce domaine d'activités, Jean Harvey, étudiant de la faculté d'Éducation physique de l'Université de Sherbrooke, explique, dans la dernière tranche de son étude, les conséquences de la création d'un ministère des Loisirs. Les sous-titres sont du SOLEIL.

par Jean Harvey

Le 15 novembre 1976, les Québécois se donnaient un nouveau gouvernement. Le parti au pouvoir, le Parti québécois, s'est donné comme

but, par l'intermédiaire du ministre responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS), de créer un ministère des Loisirs.

Or, il appert que les interventions gouvernementales, nous l'avons vu, sont multiples et viennent d'organismes tout aussi multiples. Quelles seront les conséquences de la création d'un ministère des Loisirs? Quel sera son rôle? Sera-t-il désormais le seul intervenant en matière de loisirs? Quelle différence y a-t-il entre un ministère des Loisirs et le HCJLS?

Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter quelques réponses, réponses qui seront en fait des hypothèses car tant et aussi longtemps que le ministre Charron n'aura déposé son Livre vert sur la création d'un tel ministère, nous nageons dans la prospective. Cependant, à la lumière de certains écrits, de certaines paroles du ministre actuel et du ministre antérieur, il est possible de prévoir sans trop de risques d'erreurs ce que sera le prochain ministère des Loisirs.

En 1972, le Parti libéral, qui formait alors le gouvernement, créait le HCJLS par un arrêté en conseil. Donc, un simple arrêté en conseil pourrait éventuellement faire disparaître cet organisme. Par exemple, si le 15 novembre dernier les Québécois avaient élu un gouvernement qui ne veut pas intervenir en matière de loisir, ce dernier n'aurait eu qu'à passer un arrêté en conseil et le HCJLS aurait aussitôt disparu sans qu'il y ait débat public. Un ministère nécessite une loi, c'est-à-dire que pour tout amendement à la charte du loisir, le gouvernement doit revenir à l'Assemblée nationale et débattre le sujet.

Donc, un organisme tel le HCJLS ne saurait être qu'un organisme temporaire et un ministère aurait un caractère de permanence.

Les conséquences

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Terres et Forêts, le ministère de l'Éducation et plusieurs autres sont impliqués dans le loisir. La création d'un ministère des Loisirs qui contrôlerait tout le loisir pourrait avoir des conséquences sérieuses sur l'organisation de ces ministères.

Ainsi, le ministère des Terres et Forêts a le contrôle de la protection et de l'exploration du milieu naturel. Il a aussi comme rôle de définir quelles sont les terres qui seront réservées à des fins de loisir. C'est donc amputer ce ministère de tout un service que de vouloir avoir une emprise totale sur le loisir.

Quand les espaces pour les fins du loisir sont choisis, c'est le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui les prend en main, soit par l'intermédiaire de la direction des parcs, soit par la direction de la chasse et de la pêche, soit par la direction générale du tourisme. Ces trois secteurs

du ministère sont indéniablement impliqués dans le loisir. En fait, le seul service qui demeurerait au Tourisme, Chasse et Pêche, serait celui de l'hôtellerie, ce qui ne serait pas suffisant pour justifier un ministère.

Le ministère des Affaires culturelles intervient dans les domaines des arts plastiques, des lettres, du patrimoine, du cinéma et de l'audio-visuel et enfin, dans tous les arts d'interprétation. Encore là, nous parlons de loisirs lorsque nous excluons ceux qui font carrière dans ces secteurs.

Le ministère de l'Éducation joue un rôle déterminant en matière de loisir, car c'est lui qui prépare l'enfant au loisir en lui montrant les habiletés, en lui donnant le goût au loisir.

Buts et fonctions?

Pour répondre à cette question, nous nous baserons sur une entrevue donnée au magazine "Loisir Plus" par M. Paul Phaneuf, ex-ministre libéral responsable du HCJLS, et sur le programme du Parti québécois.

Selon M. Phaneuf, le ministère des Loisirs permettra de faire évoluer plus rapidement le dossier du loisir, tant au niveau des budgets

que de la coordination des intervenants en matière de loisir.

Toujours selon M. Phaneuf, le ministère de l'Éducation a la responsabilité de donner le goût de mieux-vivre. La tâche du ministère des Loisirs serait de prendre la relève du ministère de l'Éducation lorsque le citoyen quitte le milieu scolaire. Enfin, le ministère, avec l'aide des comités interministériels permanents, n'imposera pas de programme aux autres ministères, mais coordonnera les projets.

Quant au Parti québécois, son programme propose que:

Pour rendre cette intervention efficace, il est urgent de regrouper les juridictions de tous les ministères québécois qui agissent actuellement dans ce domaine. L'ensemble de la compétence sur le loisir et le sport sera donc regroupée dans une seule unité administrative de niveau ministériel et sera intégrée au super-ministère du Développement culturel (éducation et culture). Ce ministère aura un rôle de planification, de coordination, d'administration, de promotion, d'évaluation et de recherche... Le ministère des Loisirs et du Sport devra favoriser l'accessibilité maximale des équipements et des autres locaux publics pour l'ensemble de la popula-

tion... Dans le but de favoriser l'industrie du tourisme et le bien-être de la population intéressée, il est proposé d'encourager la formation de loisirs municipaux favorisant toutes les couches de la société et tous les âges et adaptés à cette société.

Le ministère des Loisirs sera donc regroupé avec les autres intervenants en loisir dans le super-ministère du Développement culturel. Ce super-ministère est d'ailleurs déjà créé; c'est le ministère d'État au développement culturel. Il fut créé en novembre 1976 lors de la présentation du cabinet du nouveau gouvernement provincial. Nous pouvons donc considérer que le gouvernement s'est déjà engagé dans la voie tracée par le programme de son parti.

Nous pouvons prévoir que les interventions du gouvernement actuel s'inscriront dans la continuité de l'ancien. Seule l'attitude changera. Par exemple, on encouragerait plus le développement de la masse que celui de l'élite.

Donc, le ministère serait la continuité du HCJLS, aurait sensiblement les mêmes buts, les mêmes objectifs, mais serait fort de l'appui d'un texte de loi, d'une charte du loisir en quelque sorte.

(Collaboration spéciale)



La voile: un loisir de plus en plus à la vogue



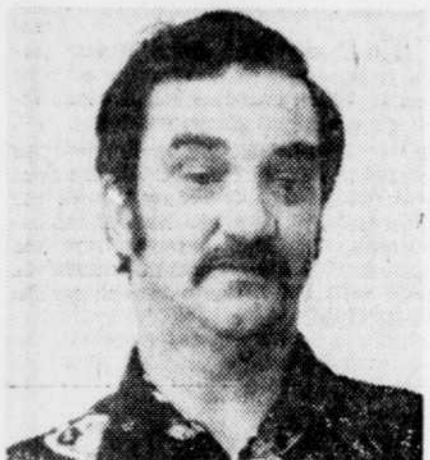
Le camping occupe une grande partie des loisirs des Québécois.

Tenu responsable d'une collision qui a fait 3 morts

par Lucien LATULIPPE

Un automobiliste de Sillery a été tenu criminellement responsable de la collision qui a fait trois morts, le 19 mars dernier, sur la route 138, à Saint-Augustin de Portneuf. M. Reynald Thibault, âgé de 39 ans, du 1911 rue Sheppard, sera appelé à comparaître, prochainement, pour faire face à l'accusation que le ministère de la Justice jugera à propos de porter contre lui.

Ce verdict de responsabilité criminelle a été rendu, hier après-midi, à l'issue de l'enquête du coroner présidée par Me Maurice Lagacé, à la morgue de Québec. Six témoins ont été entendus et ils ont été interrogés par Me John D'Arcy Asselin, du ministère de la Justice.



Le Soleil, Gilles Lafond
Reynald Thibault, de Sillery, a été tenu criminellement responsable de la tragédie qui a fait trois morts à Saint-Augustin de Portneuf, le 19 mars dernier.

Les victimes de cette tragédie étaient Robert Langlois, âgé de 25 ans, du 820 boulevard Pie XII, à Sainte-Foy, Denis Talbot et Carole Sirois, aussi de Sainte-Foy. L'enquête a porté sur le cas de M. Langlois.

Les trois victimes étaient dans l'auto de M. Langlois que conduisait sa fiancée, Mlle Lise Julien, âgée de 23 ans, du 820 boulevard Pie XII, à Sainte-Foy. Encore tout émue, Mlle Julien a déclaré qu'elle roulait sur la route 138 en direction de Saint-Augustin où demeurent ses parents.

Doublement

La collision s'est produite, vers 20h45, à environ un mille à l'est du village de Saint-Augustin, soit à la hauteur du viaduc du boulevard Charest ouest. A cet endroit, la route 138 a été rénovée et elle se divise en deux voies à sens unique que sépare un terre-plein.

L'enquête a révélé que M. Thibault circulait vers Québec et qu'il s'était engagé en sens inverse sur la voie sur laquelle roulait l'auto conduite par Mlle Julien. A ce moment-là, M. Thibault venait de doubler une camionnette sur une double barre blanche.

Mlle Julien avait vu l'automobile doubler un autre véhicule et s'engager en sens inverse vers elle. Comme il y avait une sortie du boulevard Charest, à sa droite, la jeune fille dit qu'elle a ralenti et qu'elle s'est rangée à gauche, espérant éviter la collision.

Malheureusement, M. Thibault n'a pas réalisé, semble-t-il, qu'il était dans la mauvaise voie et, tout bonnement, il a repris sa droite et ce fut l'impact.

Le choc s'est produit à 168 pieds à

l'est du début du terre-plein. L'auto que conduisait Mlle Julien a été heurtée, plutôt, du côté droit et c'est ainsi que M. Langlois a encaissé le coup et les deux passagers arrière.

Il zigzagait

Un témoin visuel de la tragédie a déclaré qu'il avait suivi la Pontiac LeMans de M. Thibault pendant plusieurs milles et que l'auto en question circulait en zigzaguant au point qu'il a jugé bon de ne pas la doubler.

M. Philibert Fortin, âgé de 52 ans, de Québec, revenait de faire une randonnée avec son épouse. Il a dit qu'il avait décidé de suivre cette auto dans l'espoir de rencontrer une voiture de police et lui signaler le comportement de cet automobiliste.

"C'est ainsi, ajoute-t-il, que nous avons traversé le village de Saint-Augustin à 60 milles à l'heure. L'auto a heurté la chaîne de trottoir, à sa droite, à cinq ou six reprises."

"Nous avons rejoint une camionnette qui roulait, plutôt à vitesse réduite. La Pontiac l'a doublée et elle s'est engagée en sens inverse vers Québec. Ce fut l'impact."

M. Fortin a ajouté qu'il avait ralenti et qu'il avait assisté à la collision.

Alcool

Les agents Marcel Grenier et Georges Pichette, du poste Québec-Métro de la Sûreté du Québec, sont venus faire part de leurs constatations. L'agent Pichette a précisé que M. Thibault avait les jambes coincées sous le tableau de bord et qu'il était conscient. Il lui a demandé l'autorisation de faire prendre une prise de sang, ce à quoi l'automobiliste a consenti.

Une infirmière de l'hôpital Laval a effectué la prise de sang qui a été expédiée au laboratoire médico-légal de Montréal. L'analyse a révélé un taux de 200 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, ce qui équivaut à l'ivresse avancée.

Interrogé à son tour, M. Thibault a déclaré qu'il ne se souvenait pas de la collision. Il a reconnu que, cette journée-là, il n'avait pas mangé et qu'il avait posé un tapis chez lui. Vers 16h, il s'est rendu à un rendez-vous au motel Alouette, de Neuville. Il a avoué

avoir bu deux verres de Brandy et une bière.

M. Lucien Massie avec qui M. Thibault avait rendez-vous a déclaré que M. Thibault avait bu, à sa connaissance, deux Brandy et une bière au motel Alouette, ainsi qu'une autre bière à l'Auberge du Grand-Quai, à Neuville.

Tous deux se sont quittés vers 20h20. Ils devaient se rencontrer dans un restaurant de Québec pour le souper. M. Thibault n'est pas venu et M. Massie a soupé seul.

Quant à la collision, M. Thibault ne s'en souvient aucunement. Il a dit qu'il a perdu conscience et qu'il avait été blessé. Il avait des côtes fracturées et les médecins ont dû lui enlever la rate. Il a pu quitter l'hôpital au début d'avril.

En résumant rapidement la preuve, le coroner Lagacé a déclaré que le taux d'alcool et la façon de conduire de M. Thibault l'obligeaient, sans aucune hésitation, à le tenir criminellement responsable de cette tragédie du 19 mars dernier à Saint-Augustin.

Un Gaspésien périt à Percé dans l'incendie d'un hôtel

par Lucien LATULIPPE

Un Gaspésien a péri, hier, dans l'incendie de l'hôtel La Normandie, à Percé. Il a été identifié comme étant Euclide Poirier, âgé de 40 ans, de Rivière-au-Renard.

Cette hôtellerie dont la construction remonte à de nombreuses années a été détruite. Deux unités de motel d'un hôtel voisin ont aussi été détruites. Le toit du motel Le Pirate a également pris feu.

L'incendie a éclaté vers 4h de la nuit et une enquête a été instituée par le poste de la Sûreté du Québec à Chandler pour en établir la cause. Les pompiers de Gaspé et Chandler ont aidé ceux de Percé à combattre le brasier.

Le corps calciné de M. Poirier a été trouvé dans les décombres, vers 9h du matin, et il sera soumis à une autopsie.

L'hôtel appartenait aux frères Boudreau, de Matane, et il devait ouvrir ses portes ces jours-ci. M. Poirier y avait travaillé comme cuisinier, l'an dernier, mais il n'avait pas encore été engagé, cette année.

La SQ laisse entendre que M. Poirier était en difficulté matrimoniale et qu'il avait demandé aux frères Boudreau de demeurer quelques jours à l'hôtel.

L'enquête a aussi révélé que la victime était seule à l'hôtel lorsque le feu a éclaté.

Tragédie routière

La Sûreté du Québec à Rimouski rapportait de plus, hier, une tragédie de la route à Bonaventure-Est. La victime est Gilles Babin, âgé de 25 ans, de Paspébiac.

M. Babin a succombé à ses blessures vers 17h45 hier. L'accident était survenu vers minuit.

L'auto du jeune homme aurait dérapé à la suite d'une perte de contrôle et elle s'est écrasée dans le fossé.

Le poste de la SQ à Laurier-Station rapportait de son côté qu'une auto avait heurté un orignal dans Lotbinière, et que les deux occupants du véhicule avaient été blessés. L'état de l'un de ces derniers était considéré comme grave. L'animal est mort.

De ligne très jeune!

Cette robe est réalisée dans un Dacron léger. La jupe à large traîne est ornée de volants qui remontent dans le dos en un mouvement gracieux. Disponible avec volants blancs, jaunes, bleus et roses. Gr.: 4 à 12. Prix: \$180.



LOUSON LTEE
275 est, rue St-Joseph, Québec
entre Dorchester et Caron

à la mesure et aux objectifs des PME
une agence de publicité aux dimensions raisonnables



VERRET
PUBLICITE INC.
330 rue St-Roch, suite 301
Québec G2E 2B7
522-8217

CENTRE D'ACCUEIL LE PHARE
2916 boul. Hamel, Québec (les Saules), G1P 2J2

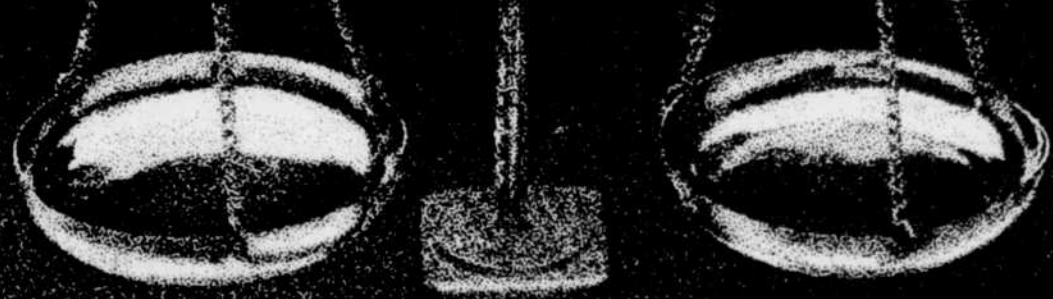
AVIS PUBLIC

est donné, par la présente, à toute la population, qu'une assemblée publique d'information se tiendra le 9 juin 1977 à 20:00 heures à la salle Calibri de l'Hôtel Motel Le Carrefour situé au 4310 boulevard Hamel à l'Ancienne-Lorette, conformément à la Loi 65 sur les Services de Santé et les Services Sociaux du Québec, article 89.

Le directeur général,
Pierre Matte.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

LE DOUX ÉQUILIBRE FILTRE/TABAC



La Matinée FILTRE SPÉCIAL est la seule cigarette dans sa catégorie à offrir un équilibre entre le filtre et le tabac. Son filtre spécial exclusif est tellement efficace qu'il permet l'emploi d'un riche tabac corsé. Vous obtenez donc une saveur plus franche, une satisfaction plus complète. Elle est disponible en formats King Size et 100 mm.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—100 mm: "goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg. King Size: "goudron" 10 mg, nicotine 0.7 mg.



monsieur québec

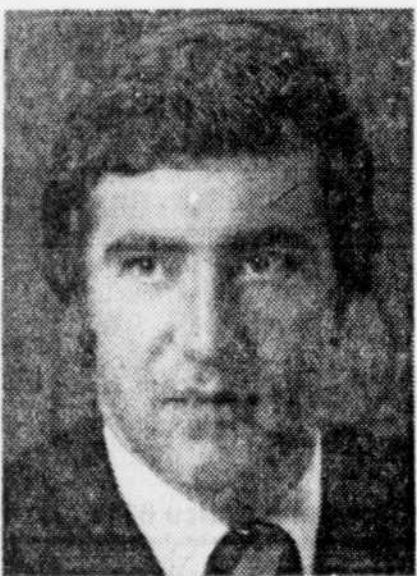
par yves bernier

Les cafés-terrasses, une nouvelle cible

Soudainement, sans crier gare, la direction du patrimoine du ministère des Affaires culturelles vient de se réveiller d'un long sommeil. Il y a au moins cinq ans que s'est ouvert le premier café-terrasse ou trottoir dans le Vieux Québec. En vertu d'une loi existant depuis juillet 1972, toute personne désirant opérer un tel établissement dans l'arrondissement historique doit obtenir du ministère un permis annuel pour construction, rénovation et opération. Or, jamais depuis cinq ans le ministère n'a fait appliquer ce règlement. Depuis quelques semaines, la grande offensive est déclenchée. Le fonctionnaire Fournier fait le tour des cafés-terrasses pour leur parler du règlement, et pour leur dire qu'ils ne peuvent opérer sans permis. De plus, on explique aux propriétaires que certains aménagements devront être modifiés ou enlevés, etc... Croyez bien que ces commerçants n'ont pas d'objection à suivre les règlements, mais ils sont joliment en ch... de la façon dont le ministère agit, d'autant plus qu'ils considèrent, pour la plupart, avoir des droits acquis du fait du silence antérieur des autorités au sujet du permis d'opération. Une autre querelle en perspective dans notre "village historique", comme l'appellent certaines personnes.

Jardins d'enfants

Dépêchez-vous, les enfants, vous avez jusqu'à ce soir, 18h45 pour vous inscrire au Jardin de Duberger. En téléphonant à 687-2430 ou en vous rendant au 67, boulevard Central-Nord, à Duberger, vous pourrez profiter de l'expérience lancée par le Service des loisirs et parcs de Québec. Il s'agit d'apprendre à cultiver des légumes durant l'été, de juin à août, en suivant les conseils d'un moniteur. Un terrain a été préparé à cet effet au Parc Central, Duberger, et est offert aux enfants de 9 à 14 ans. Vous devez fournir un minimum d'outils de jardinage et défrayer l'inscription, de \$2. Si la demande est forte, on pourra peut-être accorder un délai pour l'inscription: prenez une chance de téléphoner...



la compagnie Abitibi Price, à la place de M. André Després (depuis 1965), qui vient d'accéder au poste de directeur du Service des avantages sociaux et des pensions à la même compagnie.



Boursier en pharmacie

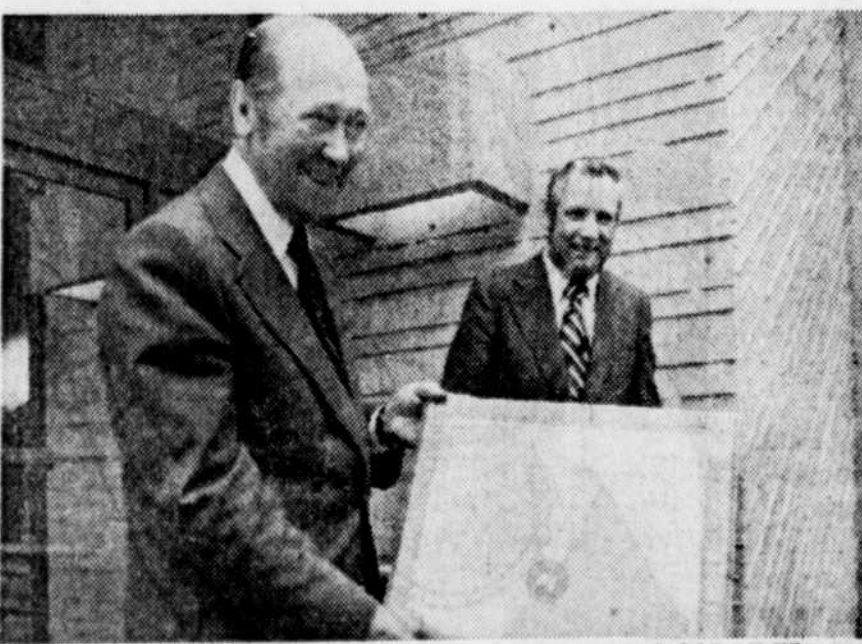
M. Jean-Pierre Grégoire, de Sainte-Foy, vient de mériter la bourse annuelle de l'Association canadienne de pharmacie. Finissant à la faculté de Pharmacie de l'université Laval, en 1978, M. Grégoire a été choisi parmi les neuf facultés canadiennes. La bourse a été créée à l'occasion du centenaire de la Confédération, en 1967, et permet à l'étudiant qui la mérite d'effectuer un voyage à Toronto, Ottawa et au congrès annuel de l'association, qui se tient cette année à Charlottetown. De plus, le bénéficiaire reçoit un montant en argent qui lui permet de compléter ses études académiques.

Personnalité de mai

M. Pierre Mathieu, président-directeur général de la commission de transport de la CUQ, a été choisi Personnalité du mois de mai par le conseil des gouverneurs de la Régionale des Jeunes chambres de Québec. C'est pour son travail au sein de la CTCUQ, depuis sa nomination, que M. Mathieu a été ainsi honoré. Soulignons le réaménagement du réseau, les abris-bus, le corridor d'autobus et les autobus-express (PVA).

Benoît Harvey chez Abitibi Price

C'est bien M. Benoît Harvey, ancien confrère du SOLEIL et récemment du ministère des Finances du Québec, et non Gerald Harvey, l'ancien ministre, qui vient d'être nommé directeur des Relations publiques de



Un premier doctorat honorifique

Le premier doctorat "honoris causa" décerné par l'Institut national de recherches et de sciences a été remis, hier après-midi, à M. Arthur Tremblay, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, le plus célèbre de tous les hauts fonctionnaires du Québec depuis 1960. L'INRS vient ainsi d'honorer l'un des pionniers de l'organisation de notre centre de recherches gouvernementales, alors qu'il était responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, en 1969.

faits divers et justice

Plaidoyers d'étudiants du premier cycle de Laval contre l'injonction

par J.-Claude RIVARD

Pendant que l'université Laval insiste mordicus pour obtenir une injonction devant rester en vigueur jusqu'à la mi-septembre, le REP s'y oppose tout autant en soutenant que la chose ne sera pas de nature à assainir le climat universitaire.

Les choses en étaient là, hier soir, lorsque le juge Jean Moisan, de la cour supérieure, a pris en délibéré un recours en injonction interlocoire exercé par l'université Laval contre le Regroupement des étudiants du premier cycle.

Tout au cours de la journée, des témoins ont défilé devant le juge pour faire valoir l'opportunité d'émettre ou non une telle injonction ainsi que pour exposer laquelle des deux parties risque de subir le plus de préjudices, advenant que l'injonction soit ou ne soit pas accordée.

Pour le compte de la partie patronale, Me Robert Truchon a fait entendre le directeur du service de sécurité Fernand Labbé, le registraire Marc Boucher et l'adjoint au vice-recteur Marcel Bourré.

Pour l'université, l'occupation des bureaux administratifs, aux étages supérieurs du Pavillon de la bibliothèque, au début du mois de mai ainsi que plus récemment, le 17 mai, ont provoqué une totale désorganisation de l'actuel semestre universitaire. Le climat en est un d'attente et d'appréhensions, a dit le vice-recteur Bourré, en insistant sur la nécessité de faire en sorte que l'inscription générale de septembre 1977 ne soit pas, de nouveau, compromise par de nouveaux boycottages.

Des étudiants ont occupé les bureaux administratifs de l'université pour forcer la main du gouvernement québécois et l'obliger à indemniser, de quelque façon, les

quelque 17.000 étudiants de Laval qui ont eu à subir la grève du corps professoral de Laval, l'automne dernier.

Le moyen choisi fut le boycottage des frais de scolarité devant être prélevés lors de l'inscription des étudiants pour le trimestre d'hiver, actuellement en cours. Un autre moyen fut l'occupation des bureaux administratifs de l'université surtout après que celle-ci eut décidé de contourner le boycottage en procédant à l'inscription des étudiants par voie postale.

L'université aurait perdu quelque \$18.000 pour chaque jour d'occupation où ses 300 employés furent empêchés de rentrer à leur travail a, entre autres, expliqué le vice-recteur.

L'université appréhende la reprise de la contestation étudiante en notant que le 17 mai, un groupe d'étudiants ont défilé une ordonnance d'injonction pour procéder, à nouveau, à de l'occupation.

C'est la police de Sainte-Foy qui dut y mettre fin.

Elle l'appréhende d'autant plus que des circulaires ont été distribuées pour engager la communauté universitaire à lutter contre les injonctions qui briment le droit de l'étudiant de s'exprimer et de manifester son mécontentement. Le dernier numéro de "Matriçule" (31 mai) engage les étudiants à piétiner les injonctions.

Interrogés par Me Jean F. Keable, les responsables Richard Forget et Jean Baillargeon ont déclaré que le REP n'exerce aucun contrôle sur les textes publiés dans "Matriçule"; que l'occupation du 17 mai, a été un acte spontané posé par un groupe des étudiants, non conseillé par le REP; que la circulaire jugée menaçante par l'université est tout simplement mal interprétée. Lorsqu'ils dirent qu'il faut lutter contre les injonctions, il faut entendre la nécessité de se convaincre que ces recours ne réussiront pas à ramener la

paix, le calme et la sérénité dans le milieu universitaire.

Maintenant que l'inscription postale a permis à la vie universitaire de reprendre son cours, on ne voit plus la nécessité d'occuper les bureaux administratifs, de boycotter l'inscription, de bloquer des issues... Le REP qui déclare être le représentant officiel de la collectivité étudiante s'est rallié à l'opinion de la majorité qui a décidé de s'inscrire et de payer les frais de scolarité.

Bref, une injonction n'a plus sa place dans les circonstances actuelles. L'émission d'une injonction devant demeurer en vigueur jusqu'en septembre ne fera qu'accroître les tensions internes affirme-t-on.

Le climat ne serait déjà pas à son meilleur, affirme-t-on: des avis de convocation à des réunions affichés sur des billboards seraient arrachés par des agents de sécurité, la nuit, principalement au De Koninck.

Si vous croyez que les pneus radiaux sont trop chers, détrompez-vous!

Pensez-y bien. Le radial Super Traction de Gulf

\$39⁹⁵
à compter de (AR78-13)

Vous pouvez maintenant vous procurer le Radial Super Traction à des prix encore plus bas que l'an dernier.

A compter de \$39.95 ou moins (AR78-13) vous obtenez un robuste pneu radial de fibre de verre qui assure la même tenue de route et la même traction que les pneus radiaux ceinturés d'acier plus dispendieux.

Si vous désirez un pneu qui vous assure le maximum de millage pour votre argent, c'est le Radial Super Traction de Gulf qu'il vous faut.

Ses caractéristiques vous étonneront et son nouveau bas prix plus encore.

Le nouveau radial ceinturé d'acier de Gulf

\$49⁹⁵
à compter de (AR78-11)

Le radial ceinturé d'acier de la série 78 est parfaitement compatible avec les pneus radiaux d'origine. Et il porte une garantie spéciale de 40.000 milles contre l'usure de la semelle, les manquements causés par les hasards de la route, les défauts de matériaux ou de main-d'œuvre.

*Garantie au prorata du millage.

Gulf offre également toute une variété de pneus

Le Crown 78 de Gulf

\$20⁹⁵
à compter de (600-12)

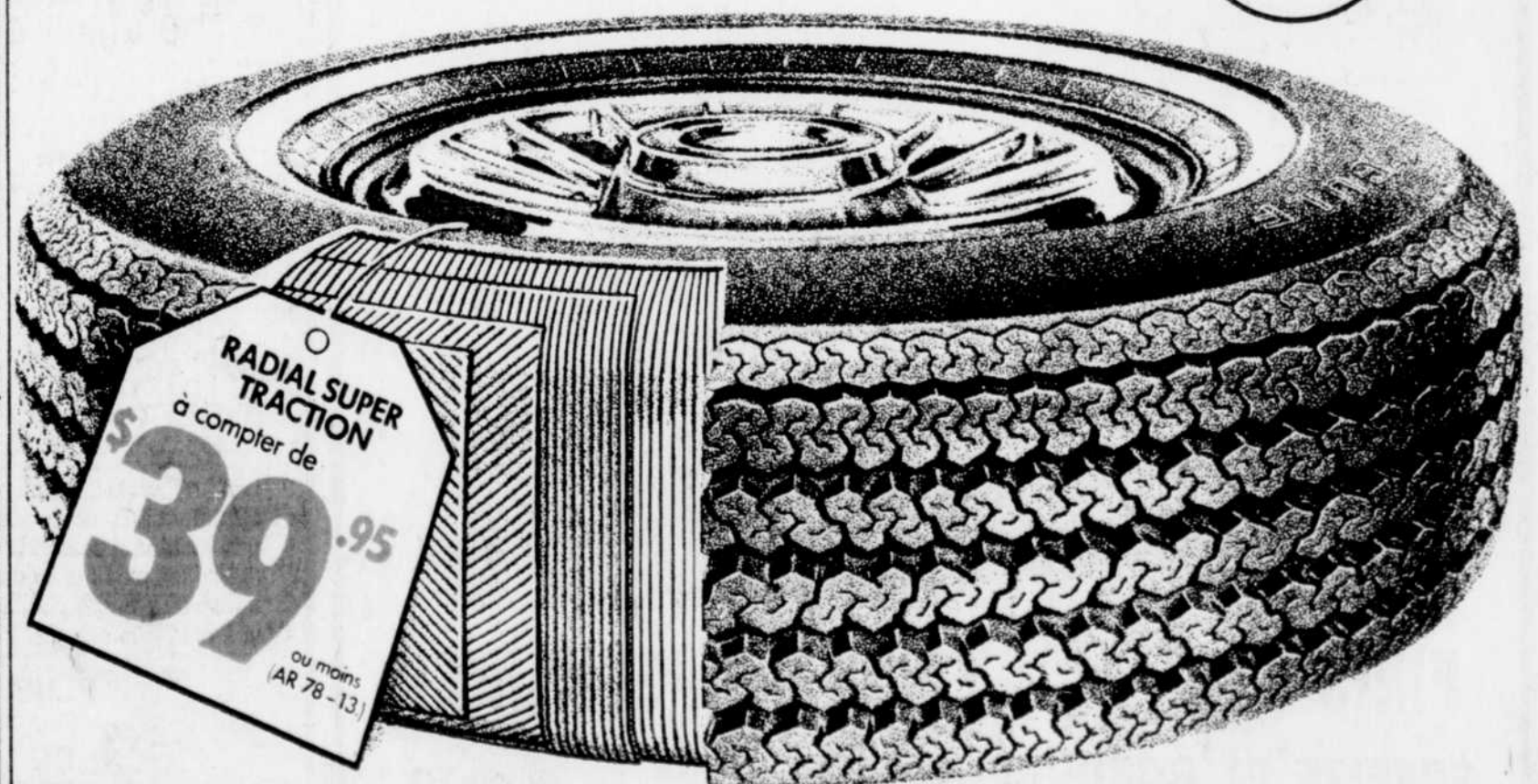
C'est le pneu idéal pour l'automobiliste qui veut obtenir à la fois qualité et économie. Fabriqué de quatre robustes plis de polyester, il vous permet de rouler confortablement et en toute sécurité en ville et sur les grandes routes. Le Crown 78 est offert en plusieurs dimensions afin de pouvoir convenir à la plupart des voitures, y compris les compactes et les importées.

Le Crown Deluxe ceinturé de Gulf

\$27⁹⁵
à compter de (A78-13)

C'est un pneu solide avec ses deux plis de polyester et ses deux ceintures de fibre de verre. Il dure et dure et vous procure une excellente traction sur pavé sec ou mouillé.

Tous ces pneus d'une excellente valeur vous sont offerts chez le détaillant Gulf le plus près de chez vous.



Gulf + Radial... No 1.

Le Driscoll College accuse l'Etat de vouloir sa ruine

par Marcel COLLARD

Un petit foyer de lutte pour la survivance des institutions privées au Québec a jailli en plein cœur de la vieille Capitale où un collège anglophone a décidé de revendiquer son droit à la vie devant la Cour supérieure, où il accuse le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, de vouloir sa ruine tant financièrement que moralement.

La direction du collège alla d'espoirs en déceptions; elle se retrouve au terme d'une année académique dans l'impasse la plus complète et, lasse de communications infructueuses, a obtenu du juge Jacques Dufour, de la cour supérieure à Québec, l'autorisation d'entamer des procédures visant à ordonner l'accomplissement des décisions administratives.

Par son procureur, Me Guy Ber-

trand, le Driscoll College sollicite une ordonnance relative à l'émission des diplômes d'enseignement collégial pour les finissantes de l'année 1975-6 et à celles de l'année 1976-1977. Il demande le statut d'institution privée reconnue pour fins de subventions de même que les subventions qui y sont rattachées. Également, Me Bertrand réclame le règlement des prêts et des bourses auxquels les étudiantes ont droit pour l'année 1976-1977.

Le document soumis au juge Dufour, décrit ainsi la situation. Le Driscoll College dispense des cours de secrétariat depuis 1948; depuis 1973, il a ajouté le cours de niveau collégial à son programme, avec la bénédiction du service général de l'enseignement privé. Il accueille environ 150 étudiantes.

La direction demanda le renouvellement du permis obtenu en 1975-1976 pour l'année suivante. Malgré plusieurs démarches, cite Me Bertrand, le ministère négligea de "façon cavalière" de répondre à la demande. Au printemps 1976, ne soupçonnant nullement que le ministère allait refuser le statut accordé précédemment, la direction prépara la rentrée des classes pour l'année 1976-1977.

Le 3 septembre 1976, le ministère signifiait le non renouvellement du statut d'institution reconnue pour des fins de subventions, mais le mois suivant, il se montrait disposé à surseoir, sous diverses conditions. En effet, le ministère exigeait, à la date du 5 octobre, que l'installation se plie à des conditions comme le respect du programme officiel et des pré-requis, l'engagement de personnel qualifié et l'organisation d'une bibliothèque dans un délai raisonnable pour l'enseignement de la philosophie et du français, avant le 15 novembre.

Le 12 novembre, le collège déposait au ministère un volumineux docu-

ment à l'appui de sa requête et il attendit. Le retard du ministère eut pour effet de priver les étudiantes de leurs droits.

Malgré une mise en demeure signifiée au directeur général du service de l'enseignement privé et copie du ministre de l'Éducation, au cours du mois de janvier 1977, le collège essuya un nouveau refus de reconsidérer la décision qu'il considérait illégale et discriminatoire. Le 7 février, le collège adressait une lettre au ministère démontrant que toutes les conditions étaient remplies pour obtenir le statut, selon les exigences de la Loi et de l'enseignement privé.

Le ministre Jacques-Yvan Morin informa la direction du collège qu'il accordait un permis pour dispenser le cours collégial, mais on se rendit compte peu après, qu'un tel permis n'était pas assorti du programme de

subventions aux institutions privées reconnues.

Le collège se plaint dans le document d'avoir été victime d'une décision illégale et discriminatoire par le service général de l'enseignement "qui s'est montré de mauvaise foi".

Le ministre, selon la conclusion de la requête inscrite par Me Bertrand, en refusant le statut auquel le Driscoll College a droit, cause un préjudice à sa réputation d'excellence et contribue à ruiner l'institution tant financièrement que moralement.

D'ici quelques jours, la cause reviendra en cour supérieure où le directeur devra motiver sa requête d'une ordonnance qui forcerait le ministre de l'Éducation et le procureur général du Québec (aussi intimé) à poser les gestes administratifs attendus.

Hold-up de \$56,000

CHAMPLAIN, N.Y. (AP) — La police de l'État de New York et la Sûreté du Québec ont établi mercredi des barrages routiers dans le secteur de la frontière canado-américaine, à la suite d'un vol à main armée commis dans une banque de cette petite localité.

Les policiers américains ont découvert une motocyclette rouge immatriculée au Québec plusieurs heures après le vol qui devait rapporter \$56,000 à ses auteurs, aux dépens de la National Commercial Bank and Trust.



\$10.99 le gallon*

SICO-SATIN

Latex intérieur mat. Blanc.
• riche fini mat satiné
• facile d'application
• séchage rapide



\$12.99 le gallon*

SICOVEL
Email d'intérieur semi-lustré à l'alkyde. Blanc.
• très beau fini
• lavable
• ne retient pas les taches et les saletés.



\$14.49 le gallon*

SICOGLOSS
Peinture d'extérieur lustrée au latex acrylique. Blanc.
• résiste au cloquage et au pelage
• facile à appliquer, sèche rapidement
• pinceaux et rouleaux se nettoient à l'eau.

QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE
230, rue Proulx, Ville-Vanier
681-0555

QUINCAILLERIE BOILY
4094, boul. Ste-Anne
Montmorency — 663-7851

QUINCAILLERIE DURAND INC.
359, rue Racine, Loretteville Succ. 343, boul. L'Ornière
842-3682 Neuchâtel — 843-2223

LES QUINCAILLERIES CORRIVEAU INC.

1744, chemin St-Louis,
Sillery
683-1901

Succ.: Ste-Foy
3400, chemin
des Quatre-Bourgeois
651-6121

QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC.
8465, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg — 623-1577

AVIS

Prenez note que notre magasin sera fermé tous les samedis, du 4 juin au 3 septembre inclusivement.

Bonnes vacances !

J.B. PARADIS

MAÎTRE HORLOGER-BIJOUTIER
127, rue Commerciale, Lévis 837-5466

FORAGE & SCIAGE BÉTON & ASPHALTE
PAR DES SPECIALISTES

TROUS
— DE 1" à 14"
— CHEMINÉE
— SÈCHEUSE
— AÉRATION, ETC.

SCIAGE
— ASPHALTE
— PORTES
— FENÊTRES, ETC.

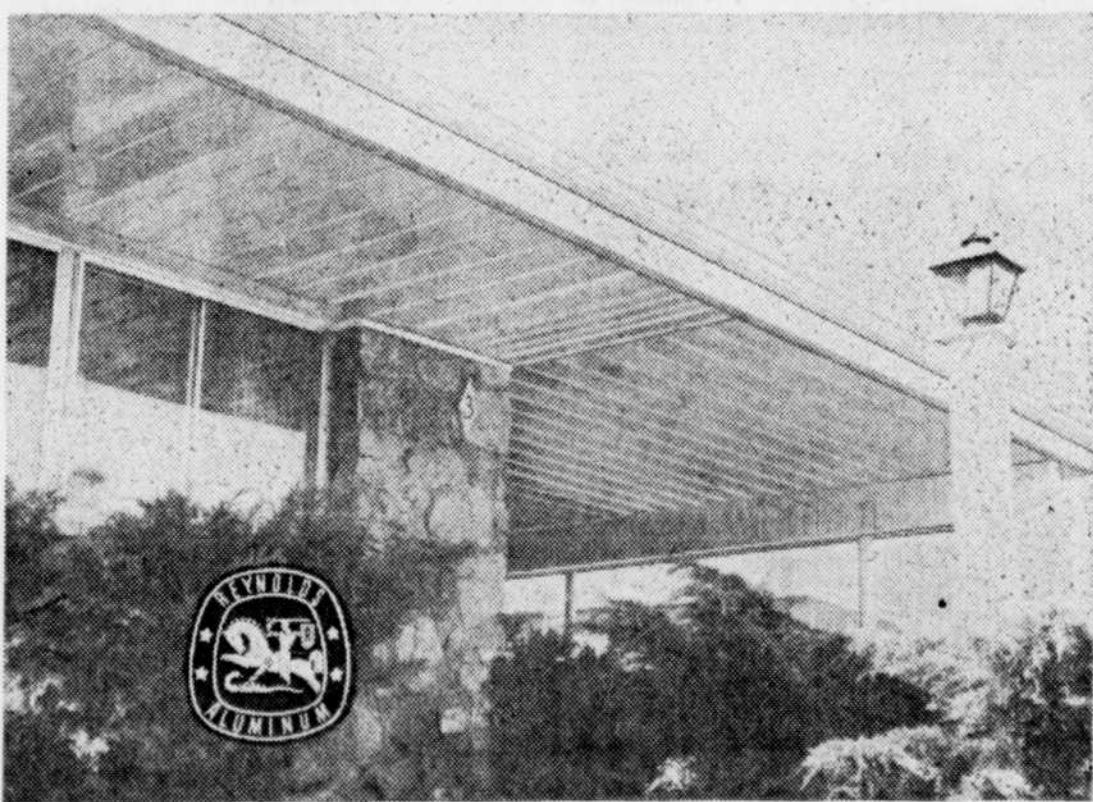
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

BENCO LTÉE
165, AV. LESAGE, QUÉBEC
687-2340

EN VEDETTE CETTE SEMAINE
TOLE GAUFREE
DE QUEBEC INC.

49, MARIE-DE-L'INCARNATION
Québec
681-6221

PLAZA LEO-T. JULIEN
Rte du Lac-Bauport
N.-D.-des-Laurentides 849-2817



FINIS LES PROBLEMES DE PEINTURE!
SOFFITE ET BORDURE DE TOIT

Reynolds en aluminium blanc seulement. Panneaux unis ou ventilés, longueur de 12' 6". Normalement vendus \$56.70 la toise

48.70 la toise

TOUS LES ACCESSOIRES SONT AUSSI DISPONIBLES A 15% DE RABAIS FACILE A INSTALLER

PANNEAUX DE FIBRE DE VERRE

Modèle ondulé
400, grandeur 26" x 96"
couleurs: vert menthe et jaune.

5.95

SPECIAL le panneau

PANNEAUX DE PLASTIQUE ONDULÉ

Largeur 26", longueur 96".
Vert et jaune seulement.

2.97

SEULEMENT la feuille

NOUVEAU!

SOUTIENS-GORGE SANS COUTURE

PRIX SPECIAL
D'INTRODUCTION
\$8.95

\$2 DE RABAIS
SUR LE PRIX SUGGÉRÉ DE \$10.95

Plus Femme

Les nouveaux soutiens-gorge Plus Femme sans couture vous donnent une poitrine plus douce sous les vêtements les plus moulants... tout en galbant votre buste pour mieux dévoiler vos plus jolis secrets.

PLUS

\$2 DE RABAIS

sur les soutiens-gorge Plus Femme demi-bustes et décolletés plongeants de votre choix.

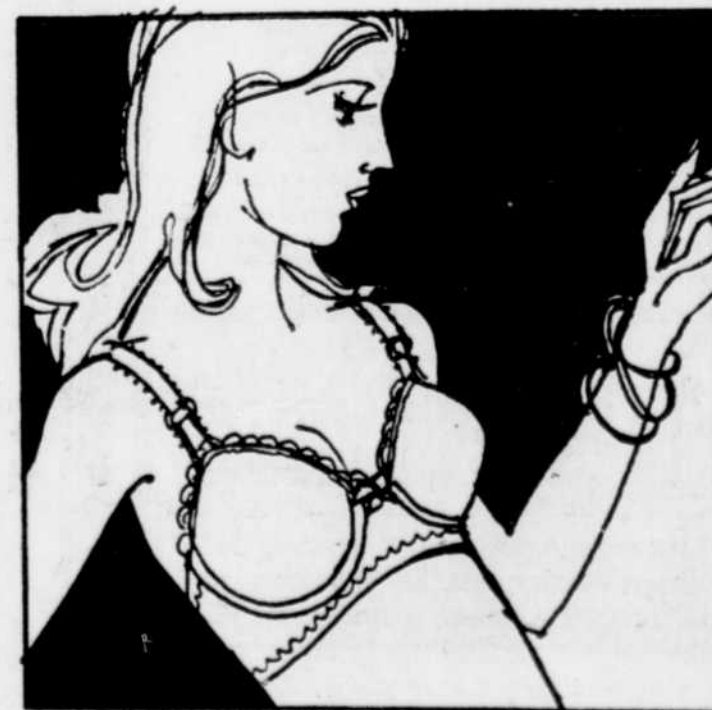
PLAYTEX

PLUSIEURS AUTRES MODÈLES
NON ILLUSTRÉS MEME RABAIS.

MODÈLE sans couture dentelle douce 6111



exprime tout ce que vous êtes... et même un peu plus!



MODÈLE sans couture tricot 110

Dites: 'portez à mon compte'.

• mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon •

Georges Grimard écope d'un an de prison pour tentative de meurtre

par Lucien LATULIPPE

Un an de prison sous chaque chef et une probation de deux ans, telle est la sentence dont a écopé Georges Grimard, âgé de 26 ans, de Sept-Iles.

A l'issue de son enquête préliminaire, le jeune homme avait avoué sa culpabilité à l'accusation de tentative de meurtre sur Jean-René Larocque, âgé de 29 ans, et Egide Paradis, âgé de 25 ans.

Le double délit s'était produit à Fermont, le 15 février 1976, au sol-d'une quin-

caillerie du centre commercial. Surpris, l'accusé avait ouvert le feu sur MM. Larocque et Paradis. Le premier a dû recevoir des soins à l'Institut neurologique de Montréal.

La sentence a été prononcée, mardi dernier, par le juge Rémi Paul et l'accusé qui était en liberté sur parole a été aussitôt emprisonné.

D'autre part, la sentence de Léopold Chouinard a été reportée au 16 juillet prochain. Elle devait être prononcée le 25 mai dernier. Cette remise a été causée par

le rapport présentenciel qui ne serait pas prêt.

Agé de 24 ans, Chouinard a avoué sa culpabilité, en avril dernier, à l'accusation d'homicide involontaire en rapport avec la mort de son épouse, Lise Nicolas, âgée de 22 ans. Le drame s'était déroulé à Sept-Iles, le 1er mars 1976.

Acquitté

Par ailleurs, Mario Lord, âgé de 30 ans, de Saint-Juste-du-Lac, dans le comté de Témiscouata, a été acquitté de l'accusation du crime

d'incendie qui pesait contre lui.

Cette décision a été rendue au palais de justice de Rivière-du-Loup par le juge Jean-Paul Bérubé qui a rejeté au procès, la déclaration que le prévenu avait faite à la police. A l'enquête préliminaire, le même juge avait accepté la même déclaration.

Le 5 février 1976, une maison achetée par l'accusé un an plus tôt pour \$2.000 avait été incendiée. Elle portait une assurance de \$30.000.

Par contre, le juge Bérubé a envoyé aux Assises les

frères Louis et Bernard Couturier, ainsi que Jocelyn Bérubé tous dans la vingtaine et demeurant à Rivière-du-Loup.

Le trio est accusé d'avoir dérobé une somme de \$1.100 à la Caisse populaire de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup, le 11 mars dernier. Louis Couturier avait été blessé d'un coup de feu par les policiers qui les avaient cernés, peu après le vol.

Les prévenus étaient en possession d'armes à feu tronçonnées. L'argent a été récupéré en entier.



Sa maison brûle

Pendant qu'une foule de curieux regardent brûler la maison de Mme Manuel Goes, celle-ci s'est affaïssée en pleurs dans le porche d'un voisin. A la suite de cet incendie d'une maison d'appartements qui a fait cinq blessés, hier à Montréal, 18 familles sont sans abri.

Visa refusé

WASHINGTON (AFP) — L'ambassade d'Union soviétique aux Etats-Unis a refusé de délivrer un visa à un avocat américain, M. Edward Bennett Williams, qui souhaitait se rendre en URSS pour y prendre la défense du dissident Alexandre Ginzburg. L'ambassadeur d'Union soviétique, M. Anatoly Dobrynin, a déclaré à M. Williams que sa requête était "sans précédent, présomptueuse et arrogante", a fait savoir l'avocat, hier.

VENTE PRE-ESTIVALE



SPECIAL! PEINTURE PROMO

INTERIEURE:

LATEX
COUCHE DE FOND
SEMI-LUSTRE

EXTERIEURE:

LATEX
LUSTRE
COUCHE DE FOND
GRIS INTERIEUR ET EXTERIEUR

Spécial \$ **8**²⁵ 2 GALLONS pour
LE GALLON \$ **15**⁷⁵

TAPISSERIE EN SPECIAL

Lavable, encollée, finie
vinyle. S'enlève à sec,
couvre 64 pi.ca.

\$ **4**⁹⁹
le rouleau
double

Lavable, encollée. Couvre
64 pi.car.

\$ **2**⁹⁹
le rouleau
double

SPECIAL! TAPISSERIE

Par lot de
deux rouleaux
doubles.

\$ **4**
le paquet

PINCEAUX 1" - 2" - 3"

\$ **1**²⁹ chacun
SPECIAL

GRATIS !

UN CONTENANT POUR LA POSE
DE TAPISSERIE ENCOLLEE
avec tout achat de tapisserie
de \$10 ou plus



Décoration



MURATEK

inc.

AUTREFOIS GAUTHIER DECORATION

272 EST, RUE ST-JOSEPH — QUÉBEC 2 — TÉL. 524-4625

André Dorion, o.d.

OPTOMETRISTE

• EXAMEN DE LA VUE • LUNETTES • VERRES

870 EST, RUE ST-JOSEPH - TEL.: 529-9642

En dehors du Mail,
à 75 pieds de l'extrémité est du Mail.

L'HOTEL CAP-AUX-PIERRES Ile-aux-Coudres

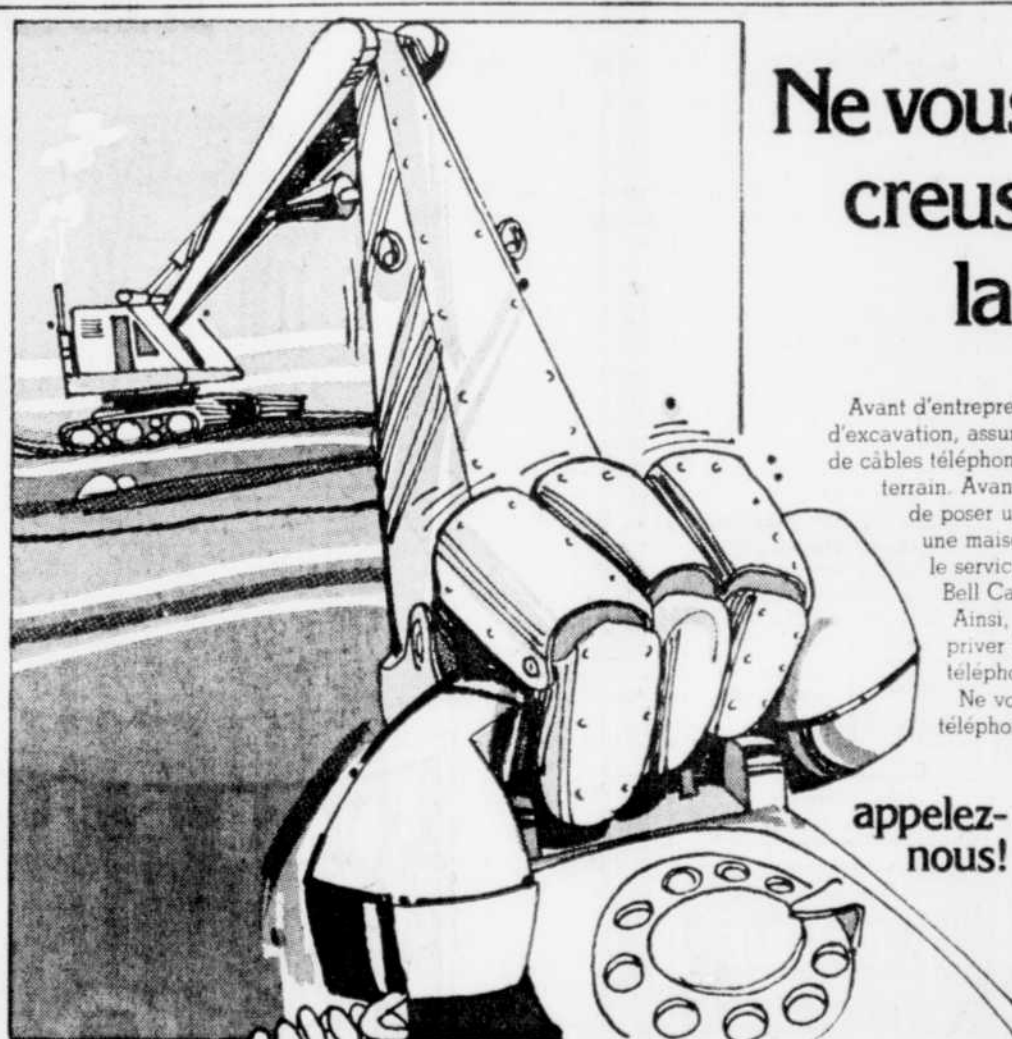
offre à sa distinguée clientèle
60 unités de motels avec bain et douche
dans une ambiance canadienne et familiale.

Nous faisons une diminution de tarifs
d'environ 15% jusqu'au 15 juin

Tarifs spéciaux pour groupes.

Pour réservations:

1-418-438-2318 Zenith 1-800-463-5163



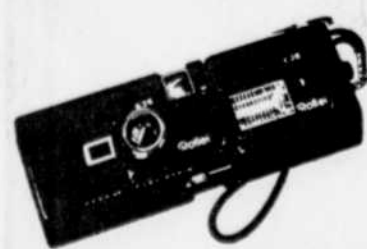
Ne vous creusez pas la tête!

Avant d'entreprendre des travaux
d'excavation, assurez-vous qu'il n'y a pas
de câbles téléphoniques enfouis dans le
terrain. Avant d'installer une piscine,
de poser une clôture ou de bâtir
une maison, communiquez avec
le service des réparations de
Bell Canada.
Ainsi, vous ne risquez pas de
priver tout le voisinage du service
téléphonique.
Ne vous creusez pas la tête,
téléphonez-nous au 611.

appelez-
nous!

**Bell
Canada**

SPÉCIAL & SPÉCIAL & SPÉCIAL & SPÉCIAL



\$ **112**⁰⁰

ROLLEI A26-C26

Caméra pour film 126
Objectif Sonnar 3.5-40mm
Exposition automatique
par cellule CDS
Flash spécial à computer
automatique rechargeable



\$ **254**⁰⁰

ROLLEI SL 35M

La plus robuste des Rollei 35
Reflex mono-objectif 24 x 36mm
Mesure de l'exposition
à travers l'objectif
Diaphragme grand ouvert
Baionnette-Rollei pour objectifs
interchangeables avec
Planar 1.8



\$ **145**⁰⁰

ROLLEI 35S

Appareil 24 x 36mm avec
Objectif HFT Sonnar 2.8
Cellule CDS
Obturateur central
1/2 à 1/500 seconde
Dimension 97 x 60
x 32mm



\$ **129**⁰⁰

FLASH ROLLEI
140 RES

Vario-Computer
Avec dosage rationnel
d'énergie 60 W.S.
0.3 à 6 secondes de recyclage
Approximativement 45 à 1500
éclairs par charge
Réglage automatique
pour 3 ouvertures

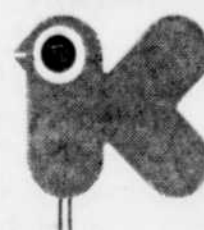


\$ **129**⁰⁰

ROLLEI 35

Objectif Zeiss Tessar 35/40mm
Posemètre incorporé
Vitesse jusqu'à 1/500
de seconde

LEGARE & KEDL LTEE



Matériel Photographique

870, du Roi,
Québec

Tél.: 529-0621

**LE
CENTRE Ilei**

L'Etat québécois aurait amené un citoyen à désobéir

par J.-Claude RIVARD

Le juge André Trottier, de la cour supérieure, a pris, hier soir, en délibéré un recours en injonction exercé par le gouvernement provincial, dans lequel il pourrait avoir à décider si un citoyen n'a pas été provoqué à l'illégalité et à la désobéissance civile par l'Etat québécois lui-même.

Ce recours en injonction permanente a été pris par le ministre du procureur général pour faire démolir un établissement commercial bâti sur l'île d'Orléans, de façon contraire à la loi sur les biens culturels et au défilé d'ordonnances d'injonction.

Le 28 juillet 1975, M. Godbout s'était en effet adressé à la Direction générale du patrimoine, au ministère des Affaires culturelles, pour obtenir le permis réglementaire en vue de la construction d'un restaurant, juste au sommet de la Côte de l'île, à Saint-Pierre. Ses propriétés sont situées au coin de la route Prévost et de l'avenue Royale.

L'homme s'est présenté au ministère avec le "plan des aménagements paysagers avec coupes nécessaires à leur intelligence", tel que requis par l'article 5 du règlement (8 février 1973) adopté en vertu de la loi sur les biens culturels.

Le fonctionnaire Ls-Ph. Fournier exigea un plan à l'échelle. Le citoyen revint quelque temps plus tard avec un tel plan. Celui-ci ne satisfaisait pas encore le fonctionnaire. On expliqua, hier, au juge qu'il aurait été nécessaire que l'on y spécifie l'essence précise des arbres que l'on voulait planter sur telle ou telle partie du terrain.

Mais comme l'a plaidé l'avocat Wildy Fontaine, l'article 11 du même règlement relatif aux "critères d'appréciation" est un véritable fouillis. Les fonctionnaires du gouvernement peuvent lui faire dire ce qu'ils veulent. Ils peuvent s'en servir pour accepter ou refuser une demande de permis à leur guise. Cet article constitue un véritable abus de pouvoir.

Depuis juillet 1975, les spécialistes du ministère des Affaires culturelles n'ont rien fait pour aider M. Godbout. M. L.-P. Fournier admettait, incidemment, hier, que le dossier est "encore ouvert" au bout de deux ans: on le considère comme incomplet. La demande de permis formulée par le citoyen n'a jamais été refusée.

Dès 1975, M. Godbout aurait pu prendre un recours judiciaire pour obliger le gouvernement à bouger. Par sagesse juridique ou pas (le ministère aurait pu refuser sa demande et notre homme se serait retrouvé le bec à l'eau), il opposa la voie de l'illégalité à ce qui lui semblait être un abus de pouvoir excessif.

Il entreprit de construire son restaurant. Il reçut des mises en demeure de se conformer à la loi. Des injonctions furent obtenues contre lui par le gouvernement. Il passa outre. Les travaux de construction se poursuivaient.

Il fut cité à comparaître pour

répondre à des accusations d'outrage au tribunal. Le 27 novembre 1976, on l'a condamné à \$100 d'amende; puis, le 10 décembre, à \$1,000 d'amende. Toutes ces condamnations furent portées en appel. Actuellement, le juge Jacques Dufour doit rendre jugement dans une troisième poursuite en outrage au tribunal prise par le procureur général.

Ce n'est toutefois pas tout. Pendant que le chantier de construction allait son train, l'an dernier, et que des recours en outrage au tribunal étaient pris contre lui, M. Godbout reçut de la correspondance du ministère. Une

lettre (28 juin 1976) émanant de M. Jean-Paul Gagnon, de la Direction générale du patrimoine, lui faisait savoir qu'il était sur le point d'être exproprié par les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ainsi que des Affaires culturelles, en vue de la construction d'une "Maison du patrimoine et du tourisme", sur le site privilégié constituant ses terrains. "J'espère que vous accepterez avec philosophie la décision qui vous touche", disait la lettre.

Le 7 septembre le sous-ministre Gérard Barbin confirmait cette intention, au nom du ministre Jean-Paul

Lalier. "C'est une question qui me préoccupe beaucoup", disait le ministre.

Le 15 novembre, toutefois certains événements politiques ont changé la vie québécoise. Le ministère semble beaucoup moins intéressé à exproprier. C'est dans une lettre toute récente que le ministre Louis O'Neill le laisse entendre en affirmant que "c'est un dossier qui m'intéresse au plus haut point" et qu'il est "convaincu que les deux parties pourront faire valoir tous leurs droits devant les tribunaux".



UPI

Trois morts

Des passants prêtent assistance à des passagers d'un camion qui prit feu puis explosa après que le conducteur eut perdu le contrôle du véhicule. Une femme de 39 ans et deux jeunes gens ont perdu la vie. L'accident s'est produit à Newhall en Californie.

La Couronne va en appel

TORONTO (PC) — Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, a annoncé, hier, que son ministère en appellerait d'une décision de la Cour d'appel provinciale, qui a acquitté deux célèbres Montréalais accusés d'extorsion de fonds.

M. McMurtry a expliqué qu'après étude du jugement qui a acquitté, lundi, Vincenzo (Vic) Cotroni, 65 ans, et Paolo Violi, 43 ans, soupçonnés d'avoir extorqué \$300,000 à deux usagers de Toronto, il a demandé à ses conseillers de porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada.

HOMMAGES ET GRATITUDE

A Monsieur le Curé Roger Chouinard et à tous les Membres du clergé, A Madame le Dr Jean Turmel et aux Distingués Organisateurs de la fête des Communautés religieuses du Christ-Roi,

Le Carillon du Cinquantenaire de la paroisse du Christ-Roi a fait plus que lancer son chant de ralliement...

Réveillant les âges, il a voulu faire revivre, dans les cœurs des paroissiens, l'époque historique de ses Communautés religieuses. Toute la semaine, du 22 au 29 mai inclusivement, a été un hommage tangible que les soussignés renvoient au Seigneur, le priant de combler les cœurs si délicats et si généreux qui les entourent... Sincèrement touchées de votre geste magnifique, les Soeurs de la Charité de Québec veulent vous offrir leurs hommages d'admiration et de vive gratitude.

Veuillez donc les agréer, Messieurs les Abbés et distingués Collaborateurs, avec l'expression de notre considération et l'assurance d'un souvenir sans réserve.

Les Soeurs de la Charité,
Pavillons d'Youville et Mallet,
105, rue St-Louis,
Lévis

concerto

CARREFOUR CHARLESBOURG
8500 BOUL. HENRI-BOURASSA
CHARLESBOURG, QUÉ. G1G 5X1

626-3739

ORGUES ET PIANOS
INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VENTE — LOCATION
MUSIQUE EN FEUILLE
ÉCOLE DE MUSIQUE



Voyez et entendez chez **concerto**
l'excellence de Baldwin

Baldwin

un moment s.v.p.

Le régime Payette: des indemnités incomplètes et insuffisantes.

Non seulement le régime d'assurance automobile "no fault" ne coûtera pas moins cher, de l'aveu même du ministre Payette mais, en plus, les indemnités accordées seront inférieures à ce qu'elles sont actuellement.

Le système actuel: on calcule tous les dommages

Le système actuel repose sur la notion de responsabilité. Moins vous êtes responsables, plus vous recevez. Si vous n'êtes pas responsable, vous recevez TOUS vos frais: les dommages matériels, la perte complète de votre salaire, tous vos autres frais et, évidemment, les inconvénients subis, les souffrances, la perte des jouissances de la vie et les incapacités permanentes qui en résultent. De plus, les indemnités sont proportionnelles à la gravité de VOTRE cas. Il n'est pas rare de voir des règlements ou des jugements accordant des compensations de \$50,000 et plus.



Le régime Payette: tout le monde y perd

Avec le régime que propose le ministre Payette, toutes les victimes d'un accident, incapables de travailler, perdent au départ 1 semaine de salaire. Les salariés voient leur revenu net amputé de 10% sans aucune raison. Quant à ceux dont le revenu brut excède \$350 par semaine, et ils sont nombreux, les pertes sont plus importantes encore. Ils ne peuvent, en effet, obtenir plus que le maximum prévu au plan. De plus, "en aucun cas, la victime ne pourra recevoir plus de \$20,000" pour ses souffrances et infirmités.

Ceci signifie qu'à toutes fins utiles, les compensations pour incapacités, le poste majeur des réclamations, sont supprimées. Les victimes ne recevront qu'un vague pourcentage (que le rapport ne précise pas) de ce maximum de \$20,000.

Mais, pouvez-vous, si vous n'êtes pas responsable, réclamer la différence? NON. TOUS les recours aux tribunaux seront abolis.

La vie d'un enfant vaut plus que \$2,000

Mais il y a pis. Pour le ministre Payette, la vie d'un enfant à une valeur négligeable. Par exemple, si votre enfant décède des suites d'un accident causé par un automobiliste imprudent, négligent ou en état d'ébriété, vous recevrez \$2,000. ET LE RECOURS À LA JUSTICE EST PROHIBÉ! C'est une insulte à la famille québécoise.

pensez-y bien!



Barreau du Québec

Les cadres scolaires discutent de la promotion de l'enseignement public

UN CLIMATISEUR...

Le confort à bon compte

dans la chambre

dans la cuisine

dans le vivoir



KW 1061

6,000 BTU, modèle portable, s'installe en quelques minutes, ventilateur à 2 vitesses.

KY 1081

8,000 BTU, appareil pour fenêtre coulissante, ventilateur à 2 vitesses.

FJ 1121

11,500 BTU, grande efficacité, très silencieux, facile d'installation, ventilateur à 2 vitesses, modèle décoratif.

VENTE ET LOCATION, INSTALLATION - ESTIMATION A DOMICILE GRATUITE

BON-AIR

Réfrigération inc.

1365 NORD, RUE DORCHESTER / TEL.: 522-3807

UN INVESTISSEMENT
DANS VOTRE
MAISON EST
TOUJOURS
PROFITABLE.

La promotion de l'enseignement public fera, entre autres questions, l'objet du cinquième colloque annuel de l'Association des cadres scolaires du Québec qui s'ouvre aujourd'hui au Québec Hilton pour se terminer samedi.

Le conférencier à la séance d'ouverture, aujourd'hui, est le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, cependant qu'en soirée, les con-

jointes des congressistes sont conviés à une conférence, que l'on dit "percussive" de M. Jean-Paul Desbiens (le frère Untel), à l'Auberge des Gouverneurs.

Celui-ci posera "le diagnostic des valeurs éducatives contemporaines".

Outre la promotion de l'enseignement public, les participants seront invités à analyser en atelier quatre autres

rapports d'études et de recherche portant respectivement sur les points suivants: les relations de travail dans le secteur de l'éducation, le rôle des commissions scolaires en 1977, le partage des responsabilités entre la commission et les écoles et la répartition des ressources.

Un autre atelier, enfin, portera sur le syndicalisme des cadres.

VENTE 20e ANNIVERSAIRE TISSUS IMPORTES SEULEMENT

40% sur tous
les tissus
en
magasin
(sauf les doublures)

Toutes les cartes de crédit acceptées - Stationnement facile

LOEWIG

52, Côte de la Fabrique, Québec - Tél.: 692-2263

Heures d'ouverture: de 9h. a.m. à 5h.30 p.m.

affaires municipales

L' monde aime mieux St-Pierre

Lundi soir, à une assemblée spéciale du conseil municipal de Charlesbourg, le conseiller Jean-A. Bégis a fait un long exposé sur l'importance du geste que le conseil avait à poser, soit l'engagement d'une firme pour préparer le plan directeur de la ville de Charlesbourg.

Après avoir parlé des conséquences importantes que ce geste pouvait avoir sur le développement de la ville et qu'il ne fallait pas se permettre de faire des erreurs sur le choix de la firme, le conseiller Bégis a recommandé la firme Urbanex Inc. qui, aux "examens" du conseil et de la Commission d'urbanisme, est arrivée ex aequo avec une autre firme. Le conseiller Jules Bernatchez l'a appuyé.

Vu ces explications du conseiller Bégis, les observateurs s'attendaient à ce que l'unanimité se fasse sur la firme Urbanex. Mais surprise! Immédiatement après, le conseiller Jean-Roch Pageau a proposé la firme Gaston St-Pierre et Associés. Le conseiller Maurice Lortie l'a appuyé, et MM. Jean-Marie Drolet, Jean-B. Roy, Romeo Robichaud et Marcel Paradis ont favorisé la firme St-Pierre. St-Pierre a donc les clés du développement de Charlesbourg!

Aménagement du parc Clérin

L'aménagement du parc Clérin fera l'objet d'une assemblée d'information et de consultation pour les citoyens de la paroisse Saint-Benoît de Sainte-Foy.

Cette réunion aura lieu à 20h, le mardi 7 juin, au sous-sol de l'école Filteau.

Le parc Clérin est situé au nord de la rue Clérin, à l'ouest de la rue Duluth. Des responsables du Service de l'urbanisme et du Service des loisirs seront présents.

Le parc doit desservir le quadrilatère formé des rues Brabant, Versant Nord, boulevard Pie XII et chemin Sainte-Foy.

Rappelons, parlant de Sainte-Foy, que c'est la période du recensement municipal jusqu'au 23 juin. Le recensement municipal doit permettre à la ville de quantifier sa population, d'obtenir des données statistiques exactes en vue de déterminer les besoins de la population et de renseigner différents services municipaux sur le bien-fondé de certains programmes. Le motif primordial du recensement doit cependant permettre la préparation de la liste préliminaire des électeurs pour les élections du 6 novembre prochain.

Le recenseur officiel, dûment assermenté, doit porter, pour en faire la preuve, une carte officielle portant l'identification de la ville de Sainte-Foy et la signature du greffier.

Toujours en mains
les élégants
vêtements de base

Geneviève Morel
Bali



BANDEAU "Sky-Ball" — Les bonnets Bali sont solidement structurés de nylon/lycra spandex, pour le maintien le plus exigeant. Attaches élastiques pour une plus grande mobilité. Côtés et dos de nylon/lycra spandex. Blanc et beige. C 34-40; D 34-42. Cela se fait aussi dans le large avec bande de taille.



BANDEAU "Harlow", sans couture — L'unique tricot sans couture est entouré de dentelle au point d'esprit, entourant le contour des bonnets de plastique à renforcement métallique. Blanc et miel. B et C 32-38; D 34-38; DD 34-38.

BANDEAU "Sno-Flake" — renforcé. Solide support pour bustes forts. Un renforcement métallisé soulève et supporte. Sous-buste élastique. Côtés et dos de nylon/lycra. Blanc et beige. C 34-40; D 34-44.

LIVRAISON PARTOUT
Québec et banlieue
Lévis et banlieue



2 heures de
STATIONNEMENT
GRATUIT

Geneviève Morel
Spécialiste en Corseterie médicale et esthétique

287 est, St-Joseph Tél.: 522-1504

Visez juste! C'est sa fête.



Pour la Fête des Pères, offrez-lui un appareil Kodak Trimlite Instamatic 18! C'est un cadeau utile qui lui plaira vraiment car il pourra l'emporter partout où il ira. C'est un appareil de poche facile à utiliser. Il suffit de viser et d'appuyer sur le déclencheur pour obtenir de superbes photos couleur (3 1/2" x 4 1/2") ou de magnifiques diapositives aux couleurs bien contrastées. Pour lui faire plaisir, visiez juste! Choisissez un "pocket" de qualité comme le Trimlite Instamatic 18 de Kodak.

Voyez la gamme complète des appareils "pocket" Kodak chez votre marchand photo. Vous pouvez vous y fier; ils sont garantis 3 ans. Appareil Kodak Trimlite Instamatic 18 - \$29.50 (Prix de liste suggéré. Le prix de détail est établi par les marchands.)

l'appareil
'pocket'
KODAK
TRIMLITETM INSTAMATIC[®] 18



LES APPAREILS KODAK SONT DISPONIBLES CHEZ

Camera 359 EST, BOUL. CHAREST TEL.: 529-2557	Camera 3207 CHEMIN STE-FOY (Centre d'achat de la Colline) Ste-Foy TEL.: 653-3220	STUDIO GOSSELIN LTEE 10, AVENUE BEGIN LEVIS, QUE. TEL.: 837-8868	PHOTO CENTRE BRUNET 605 est, St-Joseph, Que. 2 - 529-5741 Place Laurier, Ste-Foy - 656-1717 Carrefour Charlesbourg - 623-1504
astral photo Place Fleur de Lys, Québec Tél.: 529-2541 Place Québec, Québec Tél.: 529-8238	LES PHARMACIES JEAN COUTU Tél.: 529-0611	LIVRNOIS PHOTO 1200 ST-JEAN QUÉBEC TEL.: 692-3940	PHARMACIE MARTEL 175, RACINE LORETTEVILLE TEL.: 842-3627
HENRI LECLERC 4151 BOUL. STE-ANNE QUÉBEC Tél.: 661-6983	PHOTO ABS LTEE PLACE STE-FOY QUÉBEC, P.Q. Tél.: 651-8757	STUDIO TREPANIER ENR. 239, Notre-Dame DONNACONA, P.Q. Tél.: 285-3060	BELLAVANCE INC. Rimouski - Montmagny Gaspé - Hauteville Rivière-du-Loup Sept-Îles
			SYNDICAT DU BIJOU 10 Rte Trans-Canada Tél.: 833-2173
			ARMAND GOSSELIN & FILS INC. 159 RUE COMMERCIALE LEVIS Tél.: 833-4225

Québec reçoit un maigre \$10,000 pour la Saint-Jean

par Louise PICARD

La ville de Montréal obtiendra, cette année, la part du lion dans les subventions accordées pour les fêtes de la Saint-Jean.

A la suite de la formation d'un comité national des célébrations, il fut décidé qu'un montant de \$1,5 million serait garanti par Loto-Québec et qu'une vente par loterie spéciale serait organisée pour subventionner ce montant.

De ce montant, la corporation de Montréal, par le biais d'un comité restreint s'est fait accorder une subvention de \$648,000 en 1977, en plus

de \$250,000, pour couvrir le déficit encouru par le "super-show" de l'an dernier, dans la métropole. Il ne reste donc que \$500,000 à distribuer pour tout le reste de la province, soit pour 18 diocèses sur 19 ou quatre millions d'habitants sur six millions.

Cette situation était dénoncée, hier, par la Société Saint-Jean Baptiste de Québec, au cours d'une séance d'information à la maison Barty. Le président du comité des célébrations de la SSJB de Québec, M. Marcel Gauvreau, a manifesté ouvertement son mécontentement et s'est dit "écœuré" d'une telle répartition des subven-

tions. De plus, il trouve inadmissible de combler le déficit à même les fonds de la loterie. "Montréal est une grande ville aux grandes aspirations et elle s'est assurée la plus grande partie du gâteau", dit-il. Selon lui, ces subventions ne devraient pas servir à verser des cachets astronomiques à quelques artistes mais plutôt à les répartir parmi la population dont c'est la fête.

La ville de Québec, à qui il fut accordé la modeste somme de \$10,824, devra réduire ses activités. Donc, cette année, pas de feux d'artifice le 23 juin. Par ailleurs, un bûcher sera allumé sur les Plaines, en face du Musée; il y aura de la musique folklorique par trois orchestres de jeunes Québécois avec des groupes d'animateurs. Le 24 juin, une semaine de la Saint-Jean aura lieu à l'église Saint-Sauveur; un souper communautaire au Centre Purocher sera offert aux frais de la SSJB et une soirée de l'amitié avec buffet au Château Frontenac.

Les membres de la SSJB de Québec convoqués lors de la formation du "comité restreint" composé de l'exécutif de la corporation des Fêtes

de la Saint-Jean de Montréal s'étaient objectés en raison du fait que la corporation devenait juge et partie dans cette affaire et qu'elle demandait que le déficit de 1976 des Fêtes de Montréal (\$250,000) soit comblé par les fonds de la loterie spéciale (\$1,5 million).

Ceci avait été refusé, au départ, par le cabinet du premier ministre Lévesque. Toutefois, le 3 mars 1977, un contreordre déclarait que ce déficit de \$250,000 serait déduit de la subvention initiale, ne laissant que \$1,250,000 pour les célébrations de 1977.

Ceci veut dire, poursuit M. Gauvreau que tous les Québécois qui participent à cette loterie québécoise aideront à combler le déficit des célébrations nationales de Montréal en 1976. Il admet cependant qu'il ne faudrait pas boycotter la loterie ce qui nuirait davantage aux autres régions du Québec.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que certaines localités du Québec ne puissent être en mesure de célébrer en raison de ces coupures effectuées à leur budget. Les conseils municipaux de

Beauport, Giffard et Château-Richer qui avaient demandé \$900 n'ont rien obtenu et ce n'est qu'à la suite de pressions exercées par la SSJB que Giffard obtiendra la somme de \$500.

Il y a quelques semaines, un télégramme était envoyé de Québec au président du comité des 11, M. Alain Généreux, à Montréal, afin

de protester contre cette situation. Une copie du télégramme est parvenue également au premier ministre du Québec, aux chefs de partis ainsi qu'à tous les députés représentant le diocèse de Québec.

Soulignant que ce comité avait pris l'initiative d'inviter le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Gérard-D. Lévesque à venir al-

lumer le bûcher traditionnel en compagnie du premier ministre Lévesque. Le président du comité des célébrations a déclaré qu'il ne souhaitait nullement la présence de M. Gérard-D. Lévesque. "Il est de tradition, à la SSJB de Québec de n'inviter que les autorités en place et nous ne voulons personne d'autre que le premier ministre Lévesque ou son représentant, dit-il.

Quant au président général de la société, M. Louis-Philippe Tremblay, il invite tous les Québécois à faire de cette fête une célébration familiale. Le thème "J'ai la mémoire en fête" doit d'abord se vivre dans la famille pour que les enfants continuent la tradition. A chaque famille de trouver la façon d'ancrer cette tradition dans leur milieu.



**Semaine du patrimoine
du 20 au 26 juin 1977**

CAMPING LE ST-LAURENT
St-Michel, Cté Bellechasse

Centre plein-air, idéal pour saisonniers, vacanciers.

Toutes commodités.

Tél.: 884-2962 ou 651-2798

Nouvelle adresse

PAUL LAMBERT
OPTOMETRISTE

Examen de la vue — Lunettes — Verres de contact
(autrefois au Syndicat de Québec Ltee)

475 est, boul. Charest
(près de la rue de l'Eglise)

Rendez-vous: 529-2179

Partez en vacances avec votre guitare.

YAMAHA
Fender et autres.

marc legrand musique

Place Laurier -
Centre Jadis, Charlesbourg

CUTTY SARK

Le premier
Scotch
Whisky
léger

Le
triomphe
du
bon goût

Distillé et embouteillé en Ecosse

Pollack
• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Souhaitons-lui Bonne Fête

Pourquoi ne pas lui offrir de superbes valises "Dionite"?

En effet, c'est une suggestion des plus appropriées à l'occasion de la Fête des Pères! Légères et spacieuses, ces valises de qualité sont aussi très résistantes.

La série Bonneville

Pour lui de **9⁵⁰ à 90⁰⁰**

Pour elle de **22⁰⁰ à 100⁰⁰**

VALISES (Rayon 330)
Mail St-Roch et Lévis, rez-de-chaussée.

Dionite

Il n'y a plus d'adolescents dans les prisons d'adultes

par Ghislaine RHEAULT

Si on excepte quelques rares cas placés sur ordonnance d'un juge, il n'y a plus d'adolescents dans les prisons pour adultes du Québec.

Citant de récents relevés, faits

auprès des établissements et confirmés par les cours du bien-être social du Québec, le ministre Denis Lazure a affirmé hier, au cours de l'étude des crédits de son ministère que ce difficile problème était en voie d'être réglé. Au 29 avril, on trouvait

neuf mineurs en prison d'adultes; il y en avait quatre au cours des dernières semaines.

De la même façon, le problème de l'évasion des adolescents ou des enfants placés en centre d'accueil et de

réhabilitation est en voie d'être résorbé. Des relevés, qui seront déposés au cours d'une prochaine séance de la Commission permanente des Affaires sociales, tendent à prouver qu'il y a une amélioration de la situation.

Ces informations ont été fournies au cours d'un débat sur les conditions de sécurité dans les centres d'accueil. M. Claude Forget a noté cependant qu'il y avait souvent un écart important entre les statistiques du ministère de la Justice et des Affaires sociales là-dessus, car des enfants étaient souvent confiés aux prisons communes

sans que le ministère des Affaires sociales n'en soit saisi.

En ce qui a trait aux installations sécuritaires dans les centres d'accueil pour adolescents, le ministre Denis Lazure pense que l'idée d'utiliser ces moyens est symptomatique de la crainte exagérée de l'évasion. La création d'une atmosphère carcérale sabote le travail thérapeutique, pense-t-il.

C'est pourquoi, précisait M. Lazure, on a pris récemment des mesures plus nuancées en ce qui concerne la sécurité dans les centres d'accueil.

De son côté, M. Forget a fait valoir que la question de la sécurité constituait un problème réel, supporté par les faits. Certains mineurs sont des personnages dangereux a-t-il dit et on connaît des exemples de jeunes évadés créant de la violence physique.

L'évaluation du problème de la détention au Québec est rendue difficile, a-t-il précisé, en raison de l'âge élevé de la majorité au Québec. Ailleurs, lorsque le jeune âgé de 16 ans est considéré comme un adulte, le portrait statistique des détentions s'en trouve considérablement modifié.

Les CLSC sont pleins de gauchistes selon le député libéral Saindon

(PC) — La très grande majorité des travailleurs sociaux oeuvrant dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC) et dans les Centres de services sociaux (CSS) sont des "gauchistes", des "socialistes de gauche" qui ne visent qu'à la contestation.

Tel est le jugement porté hier en commission parlementaire à Québec par le député libéral d'Argenteuil à

l'Assemblée nationale, M. Zoël Saindon, au moment de l'examen des crédits du Ministère des Affaires sociales.

"Pourquoi, a demandé M. Saindon, payer des gens pour mettre la bisbille dans la société?"

"Il reste, a-t-il dit, que payer près de \$40 millions pour fournir des arguments et des outils pour nous démolir, c'est aller un peu loin."

CORRECTION

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre supplément publicitaire "LES GRILLES", inséré dans ce journal le 31 mai.

En page 5, à l'article

"SAC A PIQUE-NIQUE"

avec glissière,

les dimensions auraient dû se lire comme suit: 16" x 10" x 6".

(au lieu de 16" x 10" x 16").

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour les incon vénients que cette erreur a pu leur causer.

**Faites
Confiance à Towers**

Pour la sélection, les aubaines et la satisfaction.

ON DEMANDE

POSEUR DE
TAPIS ET
PRELARTS

POSEUR DE
POLES A
RIDEAUX

AVEC EXPERIENCE

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
S'ADRESSER A M. CHARLES CLOUTIER
525-4841 LOCAL 23

laliberté

MAIL ST-ROCH, QUEBEC

Maintenant

FERTILISEZ AVEC



Le Spécial à Jardin NUTRITE favorise une très belle floraison et la production de légumes nutritifs à saveur exquise.

NUTRITE "Un coup de main à la nature".

Disponible chez votre marchand préféré d'engrais

Un produit de:
GENSTAR Chimie Ltée

L'équipe Mercury "BON PRIX BON MILLAGE"

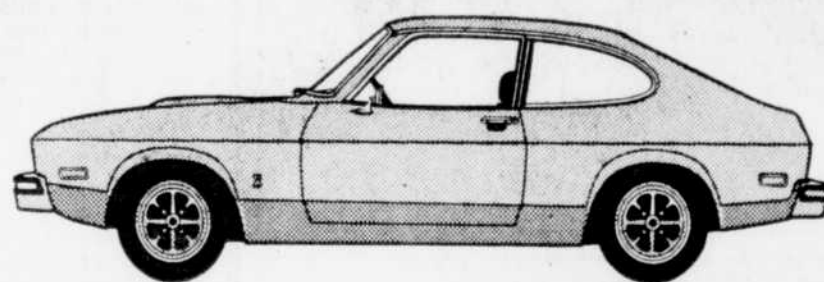
LA BOBCAT: \$3,557* ou moins.
37 m/g ville/route[†]

Economique, vive, agréable, la Mercury Bobcat est une "grande" petite voiture qui a tout pour vous plaire. Ci-dessous: le sedan 2 portes Bobcat Spécial.



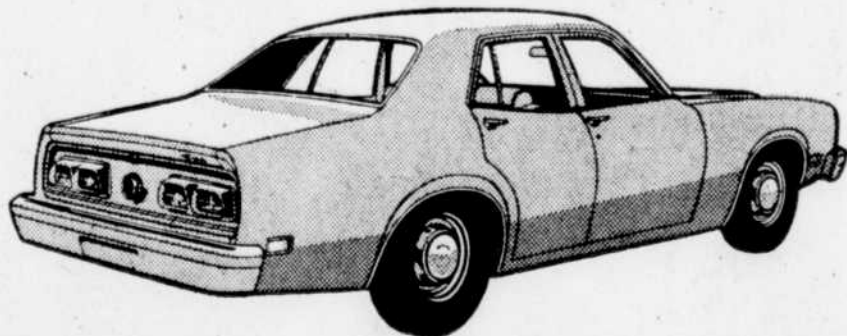
LA CAPRI: \$5,361* ou moins.
32 m/g ville/route[†]

La petite Européenne irrésistible. La Capri réunit sensations fortes et économie. Prenez la route en Capri!



LA COMET: \$3,975* ou moins.
29 m/g ville/route[†]

Pratique, robuste et fiable, c'est une compacte commode, économique. Ci-dessous: le sedan 4 portes Comet avec garnitures spéciales en équipement facultatif.



LA MONARCH: \$4,295* ou moins.
29 m/g ville/route[†]

Distinguée, détendue, élégante, la Monarch transporte cinq passagers en tout confort, et offre le meilleur millage de toutes les 6 cylindres mentionnées dans le Guide de l'économie d'essence de Transport Canada. Ci-dessous: le sedan 2 portes Monarch Special Edition.



Vous avez le choix.

Chez votre concessionnaire Mercury, bon choix, bon prix et bon millage vont de pair. Vous avez le choix entre des sedans à 2 ou 4 portes, des modèles 3 portes et des familiales, sans oublier notre Européenne irrésistible, la Capri. Des voitures compactes, pratiques et économiques. Choisissez dès aujourd'hui votre Bobcat, Capri, Comet ou Monarch chez votre concessionnaire Mercury.

* Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle représenté. Transport, manutention, équipement facultatif et taxe provinciale en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Le prix de la Capri comprend le dégivreur de lunette arrière.

Les modèles standard représentés ci-dessus sont offerts en quantité limitée.

Aussi: notre garantie contre la rouille.

Toutes les Mercury et Capri portent la garantie DURAGARDE Ford Canada: une garantie de 36 mois, sans frais et sans limite de millage, contre les perforations par la rouille. Votre concessionnaire vous donnera tous les détails.

Choisissez la Mercury qui vous ira comme un gant: faites sans tarder l'essai d'une des voitures de l'équipe "bon prix, bon millage"!

† Consommation d'essence combinée ville/route, calculée selon des méthodes approuvées par Transport Canada, pour les véhicules munis du moteur et de la transmission standard. Votre consommation d'essence réelle variera avec les habitudes de conduite, l'état de la voiture et de la route, et l'équipement facultatif.



**Voyez l'équipe Mercury "bon prix, bon millage"
dès aujourd'hui chez votre concessionnaire Mercury.**

